

## PROGRAMME PAYSAGE DU PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

### Diagnostic

Analyse Evaluative

#### Maitre de l'ouvrage

Parc Naturel des  
Deux Ourthes  
rue de Laroche 8  
6660 Houffalize



**Paysage du territoire des Communes de Bertogne,  
Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode  
et Tenneville**



**TABLE DES MATIERES – analyse évaluative**

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1 Évaluation de la protection légale de la structure paysagère</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Plan de secteur</b>	<b>4</b>
1.1.1 Périmètres d'intérêt paysager (PIP)	4
1.1.2 Zones d'habitat et zones d'habitat à caractère rural	8
1.1.3 Zones de loisirs	14
1.1.4 Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC)	21
<b>2 Évaluation de la biodiversité du Parc Naturel des Deux Ourthes</b>	<b>30</b>
<b>2.1 Introduction</b>	<b>30</b>
<b>2.2 Une faune et une flore variées qui contribuent à la diversité gamma de la Région Wallonne</b>	<b>31</b>
<b>2.3 L'état de conservation des habitats</b>	<b>33</b>
<b>3 Evaluation de la structure paysagère du Parc Naturel des Deux Ourthes</b>	<b>35</b>
<b>3.1 Éléments constitutifs du paysage</b>	<b>35</b>
<b>3.2 Transect évaluatif d'un paysage type</b>	<b>56</b>
<b>3.3 Détermination de périmètres d'enjeux paysagers</b>	<b>59</b>
3.3.1 Méthodologie	59
3.3.2 Analyse qualitative de la carte des enjeux paysagers : détermination de périmètres d'enjeux paysagers.	63
3.3.3 Analyse quantitative de la carte : répartition des affectations par type d'enjeux.	65
<b>3.4 Évaluation de la qualité des paysages</b>	<b>67</b>
3.4.1 Paysages faibles	67
3.4.2 Paysages moyens	68
3.4.3 Paysages remarquables	68
3.4.4 Paysages très remarquables	69
3.4.5 A propos de la délimitation des zones paysagère	70
3.4.6 Analyse de la carte	71
<b>4 Évaluation des territoires paysagers</b>	<b>76</b>
<b>4.1 Territoire de la vallée de l'Ourthe supérieure</b>	<b>77</b>
<b>4.2 Territoire paysager herbager</b>	<b>81</b>
<b>4.3 Territoire paysager du haut plateau forestier de Saint-Hubert</b>	<b>84</b>

<b>4.4</b>	<b>Territoire de la couronne forestière du Haut plateau des Tailles</b>	<b>86</b>
<b>4.5</b>	<b>Territoire paysager du sommet du plateau des Tailles</b>	<b>88</b>
<b>4.6</b>	<b>Territoire paysager des replats et collines boisées d’Ourthe et Aisne</b>	<b>91</b>
<b>5</b>	<b>Annexes</b>	<b>93</b>
<b>5.1</b>	<b>Bibliographie</b>	<b>93</b>
<b>5.2</b>	<b>Liste des abréviations</b>	<b>93</b>
<b>5.3</b>	<b>Listes des cartes</b>	<b>93</b>
<b>5.4</b>	<b>Liste des fiches</b>	<b>94</b>
<b>5.5</b>	<b>Critères d’évaluation du paysage</b>	<b>95</b>
5.5.1	Le paysage perçu	95
5.5.2	Le paysage naturel	96
5.5.3	Le paysage construit et ses usages	97

## Introduction

---

Le territoire du Parc Naturel des Deux Ourthes doit, et devra encore à l'avenir, faire face à une évolution de la demande et des besoins du point de vue des activités touristiques, de l'habitat, du transport ou encore du développement économique en général. Le territoire se trouve face à de multiples utilisations qu'il s'agit d'arbitrer. Une vue d'ensemble apparaît donc comme primordiale afin d'aider les acteurs locaux et les décideurs publics à orienter le développement et éviter la prise de décision au cas par cas.

Chaque partie du territoire étant spécifique, une approche globale doit impérativement se faire au travers de l'identification d'unités spatiales cohérentes auxquelles s'appliqueront des recommandations spécifiques.

C'est à ce titre que **l'analyse descriptive** a identifié des territoires et aires paysager, qui permettent de synthétiser et de simplifier la complexité du paysage du Parc<sup>1</sup>. Au nombre de six, les territoires paysagers ont permis d'identifier des unités qui se différencient au travers de leur topographie, de leur couvert végétal ou du type d'activités qui y prennent place. Les aires, au nombre de neuf, ont, quant à elles, permis de subdiviser une entité qui, à une échelle plus fine, montre d'autres subdivisions.

**L'analyse évolutive** a permis de comprendre les changements fondamentaux du paysage du Parc, et c'est à la lumière de ceux-ci que l'on perçoit mieux les changements auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Ainsi, le tourisme de masse a engendré des campings et villages de vacance, attirés par le patrimoine naturel et bâti de la région. De nouvelles habitations ont également vu le jour, attirées entre autre par les mêmes raisons. Cependant, ces changements ne se sont pas toujours fait dans le respect du contexte dans lequel ils s'insèrent : un camping de dimension disproportionnée implanté en fond de vallée, un lotissement peu esthétique aligné en ligne de crête...

**L'analyse évaluative** tente pour sa part d'apporter un jugement critique de l'état des lieux du paysage afin d'identifier les problématiques récurrentes et spécifiques à chacun des territoires identifiés. Cela se fera au travers, notamment, d'une appréciation de la qualité du paysage du Parc.

A terme, outre la valeur d'encadrement de ce programme paysage, la démarche adoptée tout au long de l'étude devra mener les décideurs à réviser ou préciser leurs outils de planification et de gestion, voire à en créer de nouveaux.

---

<sup>1</sup> Voir *Analyse descriptive* Chap. 7.

# 1 Évaluation de la protection légale de la structure paysagère

## 1.1 Plan de secteur

### 1.1.1 Périmètres d'intérêt paysager (PIP)

Comme vu dans la phase descriptive, les périmètres d'intérêt paysagers du plan de secteur (PIP) visent au maintien, à la formation ou à la recomposition du paysage<sup>2</sup>. Les tableaux qui suivent tentent d'évaluer la pertinence de leur délimitation et d'identifier d'éventuelles carences qu'il conviendrait de combler. Cependant, on veillera à garder à l'esprit les futurs travaux d'ADESA<sup>3</sup>.

### Commune de Bertogne

<b>Types de zones concernées par les PIP</b>	<b>Types de zones <u>non</u> concernées par les PIP</b>	<b>Évaluation</b>
<p>Fonds de vallées : flanc sud de la vallée de l'Ourthe et l'entièreté de ses affluents (Rouette, Raymont, Givroulle).</p> <p>Une portion des plateaux au sud de la commune.</p>	<p>Majorité des zones de plateaux caractéristiques du sud de la commune.</p> <p>Ensemble de la dépression de l'Ourthe.</p> <p>Le réseau de villages et leurs activités (espaces bâtis, activités agricoles, chemins...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PIP s'interrompt (à juste titre ?) entre Longchamps et Champs, interruption marquée par la présence d'une zone de loisirs vierge. La gestion de cette zone semble donc nécessiter une attention toute particulière.</li> <li>• Quelle possibilité d'étendre le PIP à l'ensemble de la zone de plateau ?</li> <li>• L'ensemble du réseau de village n'a pas été pris en compte par le plan de secteur.</li> <li>• La limite du PIP de la vallée de l'Ourthe le long de la limite communale semble peu cohérente d'un point de vue paysager.</li> </ul>

<sup>2</sup> Pour la définition complète, voir *Analyse descriptive*, chap 5.1.2.

<sup>3</sup> Voir *Analyse descriptive*, chap 5.1.2.

## Commune de Gouvy

<b><i>Types de zones concernées par les PIP</i></b>	<b><i>Types de zones <u>non</u> concernées par les PIP</i></b>	<b><i>Évaluation</i></b>
Fond de vallée de l'Ourthe orientale et plusieurs de ses affluents à hauteur du village de Ourthe.	Le réseau de villages et leurs activités (espaces bâtis, activités agricoles, chemins...).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seule une faible proportion de la superficie communale est couverte par les PIP.</li> <li>• Les fagnes identifiées au nord (Gayet...) méritent une attention particulière (valeur paysagère <u>et</u> écologique).</li> <li>• Quelles possibilités d'étendre le PIP de la vallée de l'Ourthe en amont du cours d'eau, jusque Gouvy ?</li> <li>• Aucune protection de la sous-aire identifiée autour de Cherain.</li> </ul>
Fond de vallée du ruisseau du Glain.	<p>Couronne forestière des versants du plateau des Tailles, au nord de la commune.</p> <p>Masses boisées « isolants » les villages (bois du Ponçai, Hé d'Outrimont, Beuleu, Bellain...).</p>	

## Commune de Houffalize

<b><i>Types de zones concernées par les PIP</i></b>	<b><i>Types de zones <u>non</u> concernées par les PIP</i></b>	<b><i>Évaluation</i></b>
Entièrement du fond de vallée de l'Ourthe, discontinuité à hauteur de Houffalize.	Ensemble de la couronne forestière du plateau des Tailles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une relativement grande proportion de la superficie communale est couverte par les PIP.</li> <li>• La délimitation des périmètres suit strictement la limite des masses boisées (ex. vallée de l'Ourthe). Quelle est la pertinence de cette limite ?</li> <li>• Les zones du sommet du plateau des Tailles ne sont pas protégées. Quelles possibilités de les protéger ?</li> </ul>
Ensemble des affluents de l'Ourthe (vallée des Fées, ruisseau du Fond de Minée, ruisseau de Martin Moulin, ruisseau de Ster, ruisseau de Bertogne...).	Le réseau de villages et leurs activités (espaces bâtis, activités agricoles, chemins...).	
Une masse boisée (Bois de Wibrin).		

## Commune de La Roche-en-Ardenne

<b><i>Types de zones concernées par les PIP</i></b>	<b><i>Types de zones <u>non</u> concernées par les PIP</i></b>	<b><i>Évaluation</i></b>
Fond de vallée de l'Ourthe (jusque Cheslé uniquement).	La majeure partie du fond de la vallée de l'Ourthe (en aval de Cheslé).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seule une très faible partie du territoire communal est couverte par les PIP.</li> <li>• Les zones du sommet du plateau des Tailles ne sont pas protégées. Quelles possibilités de les protéger ?</li> <li>• Quelles possibilités de couvrir la totalité de la vallée de l'Ourthe ?</li> </ul>
Fond de vallée du ruisseau de Bronse.	<p>Le réseau de villages et leurs activités (espaces bâtis, activités agricoles, chemins...).</p> <p>Les masses boisées « isolants » les villages.</p> <p>L'ensemble de la couronne forestière du plateau des Tailles.</p>	

## Commune de Sainte-Ode

<b><i>Types de zones concernées par les PIP</i></b>	<b><i>Types de zones <u>non</u> concernées par les PIP</i></b>	<b><i>Évaluation</i></b>
Le fond de vallée de l'Ourthe Occidentale (interruption entre Amberloup et Lavacherie).	Masses boisées (Haie de Tillet, Bois des haies de Magery, forêt de Freyr).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les masses boisées des marges du plateau de Saint-Hubert méritent une attention spécifique, quelles possibilités d'étendre les PIP ?</li> </ul>
Affluent de l'Ourthe (ruisseau de Laval)	Le réseau de villages et leurs activités (espaces bâtis, activités agricoles, chemins...).	

## Commune de Tenneville

<b>Types de zones concernées par les PIP</b>	<b>Types de zones <u>non</u> concernées par les PIP</b>	<b>Évaluation</b>
Fond de vallée du ruisseau du Bronse et son bassin versant nord.	<p>Masses boisées (entièreté de celles présentes sur le territoire).</p> <p>Le réseau de villages et leurs activités (espaces bâtis, activités agricoles, chemins...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seule une très faible portion du territoire est couverte par les PIP.</li> <li>• Quelles possibilités d'étendre les PIP aux masses boisées des marges du plateau de Saint-Hubert ?</li> <li>• Le seul PIP de la commune montre une limite nord qui semble faire abstraction de la réalité paysagère.</li> </ul>

## Synthèse de l'évaluation des périmètres d'intérêt paysagers

D'une commune à l'autre, le profil des PIP est variable.

Au niveau de la taille tout d'abord, les communes de Bertogne et Houffalize semblent bénéficier d'une couverture relativement importante, à l'inverse de La Roche et Tenneville qui se voient faiblement couvertes ; Sainte-Ode et Gouvy se situant dans une position intermédiaire.

Au niveau de la nature des limites des PIP, on relève à quelques endroits une délimitation qui suit les limites administratives (fond de vallée de l'Ourthe occidentale à hauteur de la limite nord de la commune de Bertogne), ou parfois qui estompé les réalités de terrain (ruisseau du Bronse à Tenneville). Cependant, la plupart du temps, la logique de délimitation suit les limites du couvert végétal (masses boisées de la vallée de l'Ourthe).

A contrario, la plupart des PIP des six communes ont comme point commun qu'ils couvrent généralement des fonds de vallées. Les masses boisées, les réseaux de villages ou encore les plateaux sont rarement protégés.

Au vu des ces observations, il convient de s'interroger sur la pertinence de chacun de ces périmètres en mettant la priorité sur la nature du paysage qu'ils recouvrent ainsi que sur le choix de leurs limites. Néanmoins, il est important de souligner que ces PIP ont été dessinés sur base de méthodes anciennes qui apparaissent comme peu pertinente aujourd'hui. Les futurs travaux de l'asbl ADESA viendront combler ce problème afin que ces périmètres correspondent mieux aux analyses contemporaines des paysages.

### 1.1.2 Zones d'habitat et zones d'habitat à caractère rural

Le territoire du Parc comporte 121 zones d'habitat à caractère rural et 10 zones d'habitat. Comme vu dans l'analyse descriptive, ces zones sont destinées à la résidence, sans pour autant exclure d'autres activités pour autant qu'elles ne nuisent pas au voisinage et ne mettent pas en péril la destination principale de la zone<sup>4</sup>. Les tableaux qui suivent reprennent ceux élaborés lors de la phase descriptive et sont agrémentés d'une colonne supplémentaire qui vise à évaluer la situation décrite.

#### Commune de Bertogne

<b>Nom</b>	<b>Morphologie</b>	<b>Évaluation</b>
Bertogne	Caractère concentré autour d'un noyau central.	Extension de zones bâtissables vierges le long des voiries : risque de perte du caractère groupé ?
Compogne	Caractère linéaire le long de deux axes (perpendiculaire et parallèle à la vallée).	Nombreuses parcelles constructibles vides le long des voiries.
Gives	Habitat groupé	Existence d'une ZACC en fond de vallée.
Givry	Habitat dispersé bipolaire.	Nombreuses parcelles vides enserrées entre les voiries : possibilité de densifier ?
Givroulle	Habitat relativement groupé.	Nombreuses parcelles constructibles vides le long des voiries et entre celles-ci : nécessité d'introduire un phasage en cas d'urbanisation ?, disproportion entre la taille du noyau villageois initial et les possibilités d'urbanisation ?
Champs	Habitat linéaire.	Possibilité d'urbanisation selon plusieurs axes de voiries : définir un axe prioritaire d'urbanisation ?
Mande Saint-Etienne	Habitat linéaire avec noyau central.	Possibilité d'urbaniser le long de la voirie jusqu'à la chaussée romaine : risque de dénaturer le caractère originel du village ?
Longchamps	Habitat dispersé autour d'un noyau initial.	Parcelles constructibles vides, notamment jusque Monaville : réfléchir à la nécessité de joindre ces deux villages ? Existence d'une ZACC en fond de vallée : zone inondable ?
Salle	Habitat relativement groupé bipolaire.	Parcelles constructibles vides entre les deux noyaux : réfléchir à la nécessité de les urbaniser ?

<sup>4</sup> Pour la définition complète, voir *Analyse descriptive*, Chap 5.3.2.

## Commune de Gouvy

<b>Nom</b>	<b>Morphologie</b>	<b>Évaluation</b>
Gouvy	Habitat dense à très dense, bipolaire et à caractère linéaire le long de certaines voiries d'accès.	Existence de plusieurs ZACC. Parcelles vides le long de la voirie menant à Ourthe : réfléchir à la nécessité de relier ces deux entités.
Beho	Habitat groupé.	Nombreuses parcelles vides enserrées entre les voiries : possibilité de garder le caractère dense du village ?
Bovigny	Habitat linéaire et dispersé. Existence d'un noyau central.	Continuum bâti jusque Courtil. Possibilité d'urbaniser le long de la N68 en fond de vallée du Glain : zone inondable ? Zone propice à l'urbanisation en termes de qualité de vie ?
Limerlé	Habitat linéaire, dispersé autour d'un noyau central relativement dense.	Nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries : réfléchir à la cohérence globale du village.
Steinbach	Habitat groupé en fond de vallée.	Nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries et autour du noyau ancien : réfléchir à la cohérence globale du village.
Cherain - Sterpigny	Habitat linéaire relativement groupé.	Possibilité d'un continuum bâti entre les deux entités villageoises : nécessité d'urbaniser ?
Montleban	Habitat groupé en étoile, bipolaire (avec l'entité de Hallonru).	Nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries et autour du noyau ancien : réfléchir à la cohérence globale du village.
Baclain	Habitat groupé.	Nombreuses possibilités d'urbaniser le long des voiries : risque de perte du caractère groupé ?

## Commune de Houffalize

<b>Nom</b>	<b>Morphologie</b>	<b>Évaluation</b>
Houffalize	Habitat dense conditionné par une topographie marquée de fond de vallée encaissée.	Zones urbanisables déjà mises en œuvre à l'exception des abords de la voirie menant à Taverneux : risques de covisibilité avec le reste du village ? Existence de plusieurs ZACC sur les hauteurs : nécessité d'introduire un phasage ?, risques de covisibilité ?
Mont	Habitat groupé autour du noyau initial et caractère plus dispersé le long des voiries d'accès.	Nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries et autour du noyau ancien : réfléchir à la cohérence globale du village.
Cetturu	Habitat linéaire relativement groupé.	Possibilité d'urbaniser le long de la voirie, en direction du plateau : risques de covisibilité depuis des points éloignés ?
Tavigny	Habitat lâche.	Quelques possibilités d'urbanisation interstitielles : réfléchir aux phénomènes de cohabitation entre l'ancien et le contemporain.
Buret	Habitat groupé.	Très (trop ?) longues extensions d'habitat le long des voiries, notamment en direction du noyau de Mormont : réfléchir à l'articulation entre les deux entités.
Vissoûle	Morphologie bipolaire, groupée et lâche.	Possibilités d'urbanisation le long des voiries existantes et des deux noyaux : réfléchir à la cohérence globale du village.
Tailles	Habitat lâche égrené le long de quelques voiries.	Nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries : quelle harmonie avec le centre classé en périmètre d'intérêt culturel ?
Willoigne	Habitat (très) linéaire et lâche.	Possibilité d'une urbanisation interstitielle (problèmes de cohabitation ?) et le long des extrémités des voiries d'accès : réfléchir à la cohérence globale du village.
Wibrin	Habitat (très) linéaire le long d'un axe principal.	Nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries : définir un axe prioritaire d'urbanisation ? Existence d'une ZACC partiellement urbanisée.
Nadrin	Entité bipolaire (avec Ollômont), relativement dense.	Plusieurs possibilités d'urbanisation le long des voiries et entre celles-ci : réfléchir à la cohérence globale du village.
Mabompré	Habitat linéaire lâche.	Nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries et entre celles-ci : réfléchir à la cohérence globale du village.

## Commune de La Roche-en-Ardenne

<b>Nom</b>	<b>Morphologie</b>	<b>Évaluation</b>
La Roche	Habitat dense conditionné par une topographie marquée de fond de vallée encaissée.	Peu de possibilités d'urbanisation sauf aux extrémités (Villez et Harzé) : quelles connexions avec le reste de l'entité ?
Bérismenil	Habitat linéaire relativement lâche organisé selon deux axes.	Quelques possibilités d'urbanisation le long des voiries : quelle nécessité en termes de besoins et de coût ?
Hives	Habitat groupé autour du noyau ancien.	Possibilités d'urbanisation le long des voiries d'accès : perte de l'aspect originel du village ?
Ortho	Habitat groupé autour du noyau ancien.	Possibilités d'urbanisation le long des voiries d'accès : perte de l'aspect originel du village ?
Nisramont	Habitat linéaire lâche et présence d'un noyau ancien plus dense.	Possibilités d'urbanisation au nord-est, en position surélevée d'une vingtaine de mètres : problèmes de covisibilité avec le reste du village ?
Warempage	Habitat lâche organisé en une structure bipolaire.	Très nombreuses possibilités d'urbanisation entre les voiries existantes : disproportion entre la taille du noyau villageois initial et les possibilités d'urbanisation ? Quelle forme pour le futur du village ?
Buisson	Habitat linéaire lâche tripolaire (avec Thimont et Roupage).	Possibilité d'urbanisation entre les trois centres et le long des voiries d'accès : réfléchir à la possibilité de densifier plutôt que de disperser.
Vecmont	Habitat groupé bipolaire perpendiculaire à la voirie (N89).	Vaste zone non urbanisée entre les deux pôles : réfléchir à la nécessité de combler ce vide.
Beausaint	Habitat relativement dense.	Présence de deux ZACC et possibilité d'urbanisation le long des voiries.

## Commune de Sainte-Ode

<b>Nom</b>	<b>Morphologie</b>	<b>Évaluation</b>
Amberloup	Habitat relativement dense et linéaire organisé parallèlement à l'axe de la vallée.	Possibilité d'urbaniser selon des axes perpendiculaires à l'axe principal : réfléchir à la cohérence globale du village. Parcelles vides aux extrémités de l'axe principal : possibilité de marquer l'entrée du village ?
Sprimont	Habitat linéaire lâche.	Nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries d'accès : quelle nécessité en termes de besoins, de coût et de cohérence du village ?
Lavacherie	Habitat linéaire organisé selon plusieurs axes.	Existence de trois ZACC autour du cœur du village et parcelles vides le long des voiries d'accès : possibilité de densifier plutôt que de disperser ?
Tillet-Gérimont	Habitat groupé (Tillet) et lâche (Gérimont).	Possibilité d'urbaniser le long de la voirie reliant les deux entités : réfléchir à la nécessité de combler cet espace vide.
Hubermont	Habitat linéaire dispersé.	Possibilité d'urbaniser le long des voiries : quelle centralité pour le village ?
Houmont	Habitat linéaire lâche.	Possibilité d'urbanisation le long de la voirie en contrebas : zone inondable ? Risque d'isoler une vaste parcelle entre les voiries ? Quelle cohérence pour le village ?

## Commune de Tenneville

<b>Nom</b>	<b>Morphologie</b>	<b>Évaluation</b>
Tenneville	Habitat parfois dense, parfois lâche disposé le long de la nationale N4. Allure générale désorganisée.	Continuum bâti jusqu'Ortheuille (mais pour quelle centralité ?). Possibilité d'urbaniser le long des voiries perpendiculaires à la nationale N4 : quelle qualité de vie en termes de pollution visuelle et sonore ?
Champlon	Habitat linéaire lâche le long des voiries et dense au niveau du noyau ancien.	Plusieurs parcelles vides à proximité du zoning (problèmes de cohabitation ou de cohérence visuelle ?) et autour du noyau ancien (possibilité de densifier ?).
Journal	Habitat relativement lâche bipolaire (avec Al Bûse).	Possibilité d'urbaniser entre les deux pôles : réfléchir à la nécessité de combler ce pôle.
Erneuville	Habitat linéaire relativement dense.	Possibilité d'urbaniser le long d'une voirie hors du village : quelle cohérence globale pour le village ?
Cense	Habitat lâche.	Possibilité d'urbaniser le long d'une (très) longue voirie : quelle cohérence globale pour le village ?

## Synthèse de l'évaluation des zones d'habitat

Les villages identifiés au travers de ces tableaux présentent des morphologies différentes conditionnées, notamment, par des éléments de la structure physique<sup>5</sup>.

On retrouve ainsi un habitat lâche, dense, dispersé, linéaire ou groupé. Un point commun à la plupart de ces entités est néanmoins l'opportunité d'urbaniser de nombreuses parcelles qui semblent vides actuellement.

La très grande majorité de ces parcelles se trouvent implantées le long des voiries d'accès du village. Une urbanisation maladroite de ces zones risque de mettre en péril l'organisation initiale du village ainsi que sa cohérence d'un point de vue morphologique. Une réflexion profonde est à mener sur la nécessité d'urbaniser de telles zones et sur le type d'architecture ainsi que le mode d'implantation le plus approprié.

Parallèlement, on trouve de nombreuses opportunités, souvent sous la forme de ZACC, localisées à proximité des centres anciens. Ces disponibilités représentent dès lors une opportunité de (re)structurer l'espace afin de (re)donner un nouveau visage à un village (Houffalize, Lavacherie, Champlon).

Enfin, on retiendra les risques de mise en œuvre d'un continuum bâti entre les entités villageoises, risquant d'affaiblir leurs caractéristiques individuelles (Salles, Cherain-Sterpigny, Buisson, Journal).

---

<sup>5</sup> Voir également *Analyse évolutive*, Chap. 1.1.2.

### 1.1.3 Zones de loisirs

Le territoire du Parc comporte 65 zones de loisirs. Comme vu dans l'analyse descriptive, ces zones visent à accueillir les équipements touristiques<sup>6</sup>. Les tableaux qui suivent reprennent ceux élaborés lors de la phase descriptive, et sont agrémentés d'une colonne supplémentaire qui vise à évaluer situation décrite.

#### Commune de Tenneville

<b>Nom</b>	<b>Description</b>	<b>Évaluation</b>
Pré Thiry	Très petite zone entièrement mise en œuvre. Insérée dans le Bois de Champlon, à proximité de la barrière du même nom.	Quelle sécurisation des abords ?
Nord de Roumont	Très petite zone implantée en fond de vallée de l'Ourthe. Entièrement mise en œuvre.	Quel traitement végétal pour les abords ?

#### Commune de Sainte-Ode

<b>Nom</b>	<b>Description</b>	<b>Évaluation</b>
Tonny	Petite zone de loisirs implantée le long de l'Ourthe Occidentale, à l'ouest d'Amberloup. La zone est entièrement mise en œuvre.	Vu la faible superficie de la zone, elle ne semble pas poser de réels problèmes d'intégration.
Ferme de Wâchîroc (Sprimont)	Zone implantée dans le fond de vallée du ruisseau de Wâchîroc. Proximité immédiate de Sprimont.	Quelle cohabitation avec la ferme de Wâchîroc ?
Bois des Haies de Magery	Zone implantée en bordure d'une masse boisée (Bois des Haies de Magery), au sud de Gérumont. Proximité d'un plan d'eau. La zone est entièrement vierge.	Quelle cohabitation avec le Bois ? Quelle utilisation du plan d'eau ?

<sup>6</sup> Pour la définition complète, voir *Analyse descriptive*, Chap 5.3.4.

## Commune de La Roche-en-Ardenne

<b>Nom</b>	<b>Description</b>	<b>Évaluation</b>
Ouest de Queue de Vache	Petite zone implantée en fond de vallée d'un affluent de l'Ourthe. Proximité de la N 888.	Vu la faible superficie de la zone et son encaissement, elle ne semble pas poser de réels problèmes d'intégration.
Est de Queue de Vache	Petite zone implantée en fond de vallée de l'Ourthe.	Quel accompagnement végétal ?
Sud de Fârneu (2 zones ?)	Deux (?) zones implantées dans la plaine alluviale de l'Ourthe. Une des deux est inoccupée.	Quelle cohabitation entre les deux zones ?
Ouest de La Roche	Vaste zone de loisirs, implantée en fond de vallée. Seule une moitié est mise en œuvre.	Faible impact paysager mais aménagement du site en lui-même peu soigné.
Grande Strument	Très longue zone de loisirs (« Le Vieux Moulin ») étirée le long du Rî de Bronse et de la N89.	Accompagnement végétal sur les bordures, bonne intégration.
Est de La Roche : Gie	Petite zone de loisirs implantée en bordure d'agglomération.	Impact visuel négatif au travers des constructions étirées le long de la voirie.
Villez	Très vaste camping implanté en fond de vallée de l'Ourthe.	Impact visuel très important (forme et couleur des constructions). Quelle insertion pour un site en entrée de ville ?
Lohan	Zone de loisirs en bordure du village.	Quelle cohabitation entre la zone de loisirs et le village ?
Maboge	Le village est enserré par une vaste zone de loisirs qui s'étend largement au sud, en zone boisée.	Quel impact visuel des activités à proximité du village, quelle cohabitation entre l'activité résidentielle et de loisirs ?
Mémont	Zone implantée à l'est du village. La taille de la zone de loisirs est supérieure à la zone d'habitat (!)	Quelle cohabitation entre la zone de loisirs et un village classé en centre d'intérêt historique au plan de secteur
Ortho	Très petite zone de loisirs implantée en bordure du village.	Quelle cohabitation entre la zone de loisirs et le village ?
Belvédère	Site implanté au milieu de la couverture boisée.	Quelle exploitation pédagogique d'un site dont la position permet de comprendre le paysage ?
Barrage de Nisramont	Longue zone étroite qui s'étend entre l'Ourthe et la N843. impact visuel fort depuis la rive opposée.	Quelle gestion de l'insertion paysagère du site ?



*Camping de Lohan (La Roche-en-Ardenne). Un camping de taille modeste comme on en compte beaucoup dans le fond de la vallée de l'Ourthe. L'insertion du site est loin d'être mauvaise (photo de gauche), on regrettera néanmoins une gestion des abords parfois pensée uniquement au profit de la voiture (matériaux type bitume, photo de droite).*



*Grande Strument, camping du Vieux Moulin (La Roche-en-Ardenne). Un camping étiré en longueur qui bénéficie d'un accompagnement végétal (haie), lui conférant une certaine discrétion (les tentes ne sont pas visible depuis la route, la photo est prise depuis un stère sur le bas-côté).*

## Commune de Houffalize

<b>Nom</b>	<b>Description</b>	<b>Évaluation</b>
Nadrin	Petite zone de loisirs implantée en périphérie du village.	Quelle utilisation du site à proximité d'un village comptant de nombreuses parcelles constructibles vides ?
Nord de Wibrin (2 zones)	La zone située en extrémité du village est actuellement vide et comporte trois plans d'eau. La seconde, dans la masse boisée, jouxte un périmètre d'intérêt paysager du plan de secteur.	Quelle gestion de la valeur écologique de ces espaces ?
Willoigne	Zone implantée à l'extrémité du village. Présence de deux plans d'eau. Semble actuellement inoccupée.	Quelle gestion avec les abords du village ? Quelle gestion avec la proximité de la N30 ?
Sommerain	Zone implantée à l'extrémité ouest du village, en fond de vallée. Traversée par une ligne haute tension.	Quelle gestion écologique de cet espace enclavé dans un périmètre d'intérêt paysager du plan de secteur ?
Nord de la confluence	Vaste zone actuellement vide, sur un versant pentu de la vallée. Topographie marquée.	Covisibilité depuis les belvédères alentours ?
Sud de la confluence	Très vaste zone actuellement inoccupée. Topographie relativement marquée.	Quelle mise en œuvre pour une localisation aussi stratégique au sein du Parc ?
Pont de Rensiwé (2 zones)	Toutes deux insérée dans un couvert boisé et une zone d'intérêt paysage. Une en fond de vallée (occupée) et une en versant de vallée (vide). Impact visuel faible.	Quelle gestion pour ne pas dénaturer le périmètre d'intérêt paysager ?
Ouest de Houffalize	Vaste zone, partiellement mise en œuvre (uniquement dans le fond de vallée).	Quelle encadrement pour les zones encore vierges ?
Est de Houffalize	Petite zone peu visible malgré la taille imposante des infrastructures qu'elle accueille.	Quelle harmonie visuelle et d'activités entre la zone de loisirs et le reste du village ?



A l'est de Houffalize : camping d'Ol foss d'Outh. Le bâtiment principal, malgré sa taille impressionnante, est relativement peu visible (seulement au travers d'une trouée le long de la N30- photo de gauche). Notons néanmoins que son impact visuel s'accroît en période hivernal, de par l'absence d'écrans végétaux. Une fois qu'on pénètre la zone, on est frappé par son autonomie et son aspect exogène par rapport au reste du village (photo de droite).

## Commune de Gouvy

<b>Nom</b>	<b>Description</b>	<b>Évaluation</b>
Longchamps	Zone implantée à l'extrémité du village. Jouxte une ZACC.	Mise en œuvre cohérente de la ZACC et de la zone de loisirs ?
Aux quatre chemins (sud de Beho)	Située en périphérie de village (croisement N68 et N827). Existence d'une ZACC à proximité. La zone contient un plan d'eau.	Mise en œuvre cohérente de la ZACC et de la zone de loisirs ? Quelle gestion écologique/pédagogique du plan d'eau ?
Lac de Chérapont	Très vaste zone implantée dans la partie amont de la vallée (sud de Gouvy). Existence d'un plan d'eau. Partiellement mise en œuvre.	Quelle gestion des espaces encore vierges ?
Moulin de Bistain	Zone implantée en fond de vallée. Majorité est mise en œuvre. Impact négatif des abords.	Quelles mesures pour un accompagnement paysager des abords ?



Aux quatre chemins (sud de Beho). Une zone de loisirs actuellement vierge, offrant un plan d'eau intéressant, une localisation proche du village (effet de complémentarité) et une bonne accessibilité.

## Commune de Bertogne

<b>Nom</b>	<b>Description</b>	<b>Évaluation</b>
Vieux Château	Petite zone implantée le long de la nationale N834 en fond de vallée de l'Ourthe. Entièrement mise en œuvre.	Bonne insertion par un accompagnement végétal le long de la voirie. De plus, la zone est insérée dans le massif boisé du fond de vallée.
Est du Bois de Bertogne	Petite zone implantée le long de la nationale N834. Partiellement mise en œuvre.	Quel accompagnement végétal pour les parties encore vierges ?
Est du village de Bertogne	Petite zone implantée le long de la voirie menant au village (N826). Entièrement vide. Existence d'une station de pompage.	Quelle insertion pour cette zone très visible depuis les alentours ? Quelle cohabitation/complémentarité avec le village de Bertogne ? Quelle complémentarité avec la ZACC de Bertogne ?
Rouette	Zone située en fond de vallée et traversée par deux voiries. Ne compte qu'une seule construction (ferme ?). Traversée par une ligne haute tension.	En cas de mise en œuvre, quelle cohabitation avec les noyaux villageois alentours ?  Quelles nuisances de la ligne haute tension ?
Longchamps	Vaste zone implantée en fond de vallée (ruisseau du Wé). Topographie marquée. Entièrement boisée.	Vu sa grande superficie, quelle cohabitation avec les villages de Longchamps, Rouette et Champs ?
Flamisoul (2 zones)	Fond de vallée du ruisseau du Flamisoul, à proximité d'un étang. Apparemment pas mise en œuvre.	Quelle utilisation de l'étang (tourisme de biodiversité?) ? Quelle cohabitation avec le village de Flamisoul ?
Tcheslin	Zone de forme oblongue située en fond de vallée. La partie sud n'est pas mise en œuvre.	Si la partie sud est mise en œuvre, quelle cohabitation avec le village de Givroulle ?

## Synthèse de l'évaluation des zones de loisirs

La commune de **La Roche-en-Ardenne** est de loin la commune qui compte le plus grand nombre de zones de loisirs au sein du Parc. Principalement implantées en fond de vallée, elles occupent souvent des superficies considérables dont l'impact paysager est faible. Ces activités étant une source de revenu importante, l'enjeu se situe au niveau de leur bonne insertion dans le paysage sans que cela nuise à leur développement et à leur bon fonctionnement.

**Houffalize** est la deuxième commune en importance en termes de zone de loisirs. A l'image de La Roche, l'enjeu se situe au niveau d'un développement de l'activité touristique en harmonie avec le cadre dans lequel elle s'insère. On remarquera néanmoins le nombre important de zones actuellement vides, suggérant une anticipation et un encadrement de toute mise en œuvre.

La commune de **Sainte-Ode** compte essentiellement deux zones de loisirs (la zone de Tonny est de taille négligeable). La zone de Sprimont demande essentiellement de la gestion tandis que celle du Bois des Haies de Magery, encore vierge, demande des mesures d'anticipation et d'encadrement en cas de mise en œuvre.

De manière générale, les zones de loisirs sur la commune de **Tenneville**, de par leur faible superficie et leur petit nombre, ne constituent pas des espaces d'enjeux majeurs en termes de paysage.

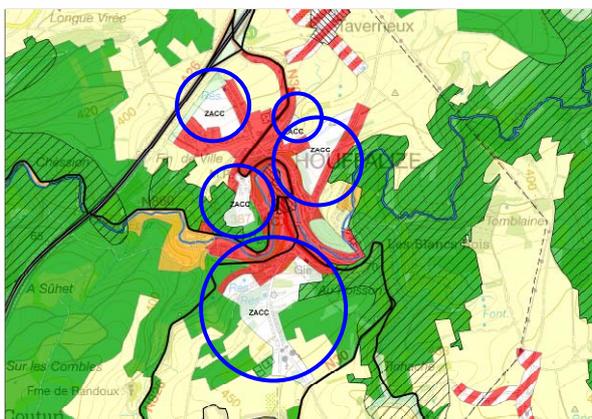
Par rapport à sa grande superficie, la commune de **Gouvy** offre relativement peu de zones de loisirs. On retiendra l'importance (en taille) de la zone située autour du lac de Cherapont et son impact visuel possible en cas d'extension.

La commune de **Bertogne** présente la particularité d'offrir une superficie relativement importante de zones (ou de parties de zones), encore vierges. On retiendra tout particulièrement la zone située à Longchamps, actuellement vide et articulant deux zones d'intérêt paysager.

#### 1.1.4 Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC)

Les ZACC<sup>7</sup> présentes sur le territoire du Parc s'élèvent à 36 et peuvent être différenciées selon leur type d'implantation au sein de l'espace bâti. Ainsi, on peut distinguer cinq types de ZACC : les ZACC de grands centres urbains, les ZACC de cœur/périphérie de village, les ZACC d'entrée de village, les ZACC de centre d'intérêt historique et les ZACC tampon.

Les **ZACC de grands centres urbains** (à l'échelle de la zone d'étude), sont celles que l'on retrouve à Houffalize, La Roche et Gouvy. De part leur vaste superficie, elles offrent des opportunités de réponse à une demande importante en logements, souvent localisée dans les pôles urbains (facilité d'accès, présence d'équipements...). Elles sont au nombre de 10 et représentent 28% du total<sup>8</sup>.



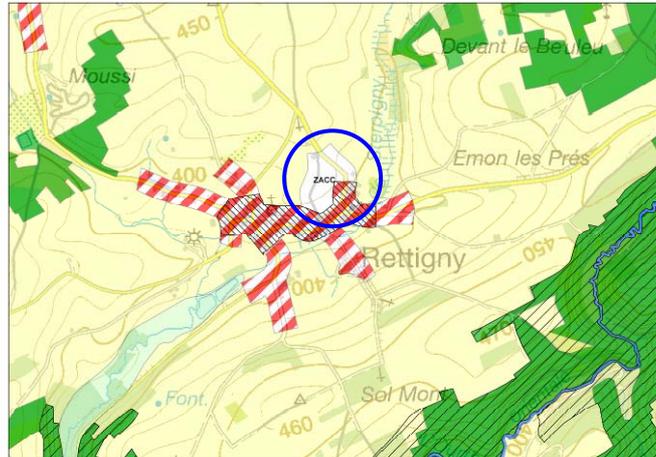
*Houffalize : un exemple de ZACC de centre urbain. Au nombre de cinq, elles représentent un important potentiel foncier (à peu près l'équivalent de la zone rouge bâtissable) qui nécessite d'être géré avec attention, notamment en termes de structuration du village (densité appropriée, parties de ZACC à urbaniser en priorité, phénomènes de covisibilité de par leur position surplombant la ville...).*

<sup>7</sup> Pour la procédure détaillée de mise en œuvre des ZACC, voir *Analyse descriptive*, annexe 8.2.

<sup>8</sup> Certaines ZACC étant comprises dans plusieurs types, la somme des pourcentages de tous les types dépasse 100%. On peut néanmoins affirmer dans ce cas ci que le type « grand centre urbain » touche 28% des ZACC.

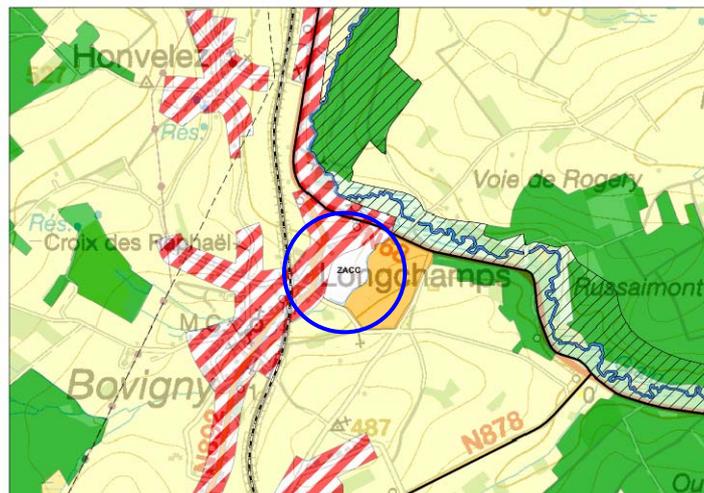


Les **ZACC de centre d'intérêt historique** présentent la particularité de se situer à proximité immédiate d'un cœur villageois classé en zone d'intérêt historique du plan de secteur (PICHE). Elles imposent, en cas d'urbanisation, un respect de l'espace préexistant ou du moins une réflexion fine quant aux problèmes de cohabitation entre constructions anciennes et constructions contemporaines (sans toute fois tomber dans le piège de l'architecture pastiche). Elles sont au nombre de 13 et représentent 36% du total.



*Rettigny (Gouvy) : un exemple de ZACC de centre d'intérêt historique dont l'enjeu, en cas de mise en œuvre, sera un respect du cadre bâti.*

Enfin, les **ZACC tampon** sont des zones qui se trouvent implantées entre des espaces de nature diverse : entre une zone d'habitat et une zone de loisirs, entre une route et une zone verte... Elles permettent donc de servir d'espace tampon entre différentes activités. Elles sont au nombre de 6 et représentent 16% du total.



*Longchamps (Gouvy) : un exemple de ZACC tampon, dont le rôle sera d'arbitrer les différentes fonctions qui l'entourent (zone de loisirs, zone d'habitat, fond de vallée remarquable).*

L'ensemble des ZACC présentes sur le territoire du Parc Naturel des Deux Ourthes est repris ci-dessous, par communes et par type.

## Commune de Bertogne

<i>Localité</i>	<i>Centre urbain</i>	<i>Cœur/périphérie de village</i>	<i>Entrée de village</i>	<i>Centre d'int.hist</i>	<i>Tampon</i>	<i>Superficie (ha)</i>
Bertogne			X			22,15
Gives				X		3,46
Longchamps		X		X		9,64
<b>Total ZACC : 3 (35,25 ha)</b>						



*Gives : au premier plan, la ZACC, implantée en fond de vallée. On devine, au-delà des arbres, les constructions du village classé en centre d'intérêt culturel et historique.*

## Commune de Gouvy

<b>Localité</b>	<b>Centre urbain</b>	<b>Cœur/périphérie de village</b>	<b>Entrée de village</b>	<b>Centre d'int.hist</b>	<b>Tampon</b>	<b>Superficies (ha)</b>
Gouvy (3)	X			X		44,34 <sup>9</sup>
Rettigny				X		5,76
Sterpigny			X			9,40
Baclain					X	12,22
Courtil (2)		X			X	15,59 <sup>10</sup>
Longchamps					X	3,64
Rogery		X				3,75
Cierreux		X				3,29
Beho			X			15,28
<b>Total ZACC : 12 (113,27 ha)</b>						



*Rogery : la ZACC s'étend sur le versant du vallonement (cercle rouge). Une réflexion profonde est à mener dans le cas d'une mise en œuvre puisque la zone occupe une position centrale dans le village (l'église est dans le dos de l'observateur).*

<sup>9</sup> 44,34ha = 5,32ha + 24,58ha + 14,44ha

<sup>10</sup> 15,59ha = 13,04ha + 2,55ha

## Commune de Houffalize

<b>Localité</b>	<b>Centre urbain</b>	<b>Cœur/périphérie de village</b>	<b>Entrée de village</b>	<b>Centre d'int.hist</b>	<b>Tampon</b>	<b>Superficies (ha)</b>
Houffalize (5)	X					64,42 <sup>11</sup>
Willogne		X				9,20
Wibrin				X		12,90
Filli				X		10,23
<b>Total ZACC : 8 (96,75 ha)</b>						



*Houffalize : une ZACC de grand centre urbain (premier plan) en position dominante par rapport au reste de l'agglomération. Les aspects de covisibilité sont à gérer.*

<sup>11</sup> 64,42ha = 9,35ha + 13,64ha + 2,08ha + 6,53ha + 32,82ha

## Commune de La Roche-en-Ardenne

<i>Localité</i>	<i>Centre urbain</i>	<i>Cœur/périphérie de village</i>	<i>Entrée de village</i>	<i>Centre d'int.hist</i>	<i>Tampon</i>	<i>Superficies (ha)</i>
La Roche	X					29,82
Beusaint (2)				X		20,71 <sup>12</sup>
Samrée		X				5,91
Bérismenil			X			7,10
<b>Total ZACC : 5 (63,54ha)</b>						



*Beusaint : une ZACC offrant une vue exceptionnelle sur les marges du massif ardennais.*

<sup>12</sup> 20,71ha = 12,93ha + 7,78ha

## Commune de Sainte-Ode

<i>Localité</i>	<i>Centre urbain</i>	<i>Cœur/périphérie de village</i>	<i>Entrée de village</i>	<i>Centre d'int.hist</i>	<i>Tampon</i>	<i>Superficies (ha)</i>
Lavacherie (3)		X		X		12,47 <sup>13</sup>
<b>Total ZACC : 3 (12,47 ha)</b>						



*Lavacherie : au premier plan, la ZACC, plongeant vers le centre du village classé en centre d'intérêt culturel et historique.*

<sup>13</sup> 12,47ha = 5,11ha + 4,46 ha + 2,90ha

## Commune de Tenneville

<i>Localité</i>	<i>Centre urbain</i>	<i>Cœur/périphérie de village</i>	<i>Entrée de village</i>	<i>Centre d'int.hist</i>	<i>Tampon</i>	<i>Superficies (ha)</i>
Tenneville (2)	X					42,95 <sup>14</sup>
Champlon (2)					X	7,87 <sup>15</sup>
Laneuville-au-Bois		X				3,03
<b>Total ZACC : 5 (53,85 ha)</b>						



*La ZACC de Champlon en contact avec le Bois de Champlon (en arrière plan de la photo de gauche) et à proximité d'une zone d'activité économique (photo de droite).*

<sup>14</sup> 42,95ha = 29,78ha + 13,17ha

<sup>15</sup> 7,87ha = 2,72 ha + 5,15ha

## 2 Évaluation de la biodiversité du Parc Naturel des Deux Ourthes

---

### 2.1 Introduction

En réponse à la crise de la biodiversité que nous traversons, les stratégies de conservation, au niveau d'un Parc Naturel ou d'un ensemble de communes, de même qu'au niveau d'une région comme la Wallonie, doivent se concevoir en termes, d'une part, de contribution à la défense du patrimoine naturel global, d'autre part, de promotion de la richesse écologique locale (Devillers, 2006). La contribution d'un Parc naturel aux stratégies régionales, nationales ou même supranationales doit nécessairement tenir compte de deux dimensions : la richesse actuelle et le devenir de la biodiversité.

Le premier angle identifie par priorité les espèces, les communautés et les populations pour lesquelles le territoire constitue un réservoir important (unique), un apport de diversité différentielle nommée diversité bêta, à la diversité régionale ou nationale nommée diversité gamma<sup>16</sup>. Le deuxième angle accorde une attention particulière aux adaptations qui permettront aux espèces de maintenir leur présence ou de conquérir de nouveaux domaines lors de changements environnementaux.

A côté de cette participation à une approche en réseau, la protection du patrimoine local reste une préoccupation importante. Elle comprend notamment la préservation des paysages agro-pastoraux traditionnels, le refus de leur urbanisation excessive ou de leur industrialisation, la conservation des espèces emblématiques, le maintien des communautés les moins banales et les moins artificialisées, soit la promotion de la diversité alpha (diversité locale du site), en particulier, des espèces rares et localisées qui y contribuent (Devillers, 2006).

---

<sup>16</sup> La diversité alpha (ou *intra-habitat*) exprime la diversité des espèces présentes dans un même biotope.

La diversité bêta (ou *inter-habitats*), constitue un indice de similitude qui exprime le renouvellement (turnover) des espèces d'un habitat à l'autre, il varie entre 1 (les deux peuplements sont entièrement différents) et 0 (ils sont parfaitement identiques: toutes les espèces sont présentes et y présentent les mêmes effectifs).

La diversité gamma (ou *diversité totale ou sectorielle*), pour sa part, combine la diversité locale (alpha) et le renouvellement des espèces (bêta). C'est la diversité couvrant la totalité des biotopes du secteur.

## **2.2 Une faune et une flore variées qui contribuent à la diversité gamma de la Région Wallonne**

Parmi les espèces d'oiseaux nicheurs on retrouve des espèces qui contribuent fortement à la diversité totale de la Région car les effectifs du Parc Naturel sont importants et restent stables ou, si ils régressent, le font moins fortement que presque partout ailleurs, et cela aussi bien en comparaison avec la situation en Région Wallonne que pour toute la Belgique. Ces espèces ont des effectifs locaux remarquables qui contribuent significativement au maintien de leur statut au niveau de la Région Wallonne. Parmi celles pour laquelle le territoire peut être considéré comme important, on retrouve en particulier des espèces liées aux boulaies pubescentes (habitat prioritaire de la Directive FFH). Il s'agit en particulier du Sizerin flammé (*Carduelis flammaea*) qui ne se reproduit en Région Wallonne que dans un nombre très limité de stations. Les diverses localités occupées dans le Parc (Sol Fagne, Chifontaine, Fagne des Mochettes, Rouge Poncé ?) représentent probablement l'essentiel si pas la totalité des stations belges de cette espèce rare et localisée. De même le Cassenoix moucheté (*Nucifraga caryocatactes*), quoique se reproduisant dans les pessières, s'installe souvent à proximité immédiate de ces boulaies sur tourbes où il trouve sans doute une part indispensable de son régime alimentaire.

Espèces forestières, la Gélinoite des bois (*Bonasa bonasia*) et la Cigogne noire (*Ciconia nigra*) sont parmi les espèces d'oiseaux les plus emblématiques pour lesquelles le Parc Naturel des Deux-Ourthes abrite une partie significative des effectifs belges. La population de Gélinoite des bois du nord-ouest de l'Europe est très originale car elle occupe des milieux forestiers de feuillus purs (principalement le taillis). La population belge, malheureusement en déclin, est une des dernières de cet écotype et mérite une attention particulière.

Le Milan royal est une autre des espèces pour laquelle le Parc Naturel des Deux-Ourthes contribue de manière importante à son maintien au niveau de la Région Wallonne, aussi bien en période de reproduction qu'à l'automne lorsque de nombreux oiseaux en migration provenant de régions proches se nourrissent sur les herbages.

Les tourbières acides à sphaignes se développent dans des conditions climatiques humides et froides sur sols imperméables (argiles). Ce type de formations végétales ne se rencontre essentiellement que sur les hauts plateaux de l'Ardenne où elles ne couvrent que des surfaces réduites. C'est dans les mares des lithalses (autrefois connues sous le nom de paises) que se rencontre la faune de libellules la plus variée. Même si la faune des libellules (et papillons) de ces milieux est moins riche que celle des eaux douces stagnantes plus chaudes que l'on trouve aux basses altitudes, elle comprend des espèces très spécialisées et remarquables aux affinités boréo-montagnardes ou nordiques, à savoir pour les libellules notamment *Aeshna juncea*, *Somatochlora arctica*, *Leucorrhinia dubia* et *Leucorrhinia rubicunda* et pour les papillons de jour *Boloria aquilonaris*. On retrouve dans le Parc Naturel

des Deux-Ourthes, autour des plateaux des Tailles et du Plateau de Saint-Hubert, une part significative des superficies de ces milieux et des effectifs de ces espèces aussi bien au niveau de la Région Wallonne qu'à une plus large échelle géographique (nord-ouest de l'Europe continentale). Ces milieux sont aussi l'habitat de plantes rares et localisées comme l'Orchis des sphaignes (*Dactylorhiza sphagnicola*), une orchidée quasi endémique des hauts plateaux ardennais.

Le Parc Naturel abrite une faune mammalogique variée et relativement bien préservée. L'Ourthe et ses affluents est ainsi un des derniers sites où la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est observée chez nous. Le territoire du Parc Naturel est donc un des éléments clefs à la survie de ce prédateur associé à un milieu aquatique bien préservé à la faune ichtyologique riche. L'arrivée récente du Castor (*Castor fiber*) présente, outre un enrichissement direct de notre faune, un avantage par l'apparition d'un « agent perturbateur » très efficace dans le renouvellement naturel de milieux aquatiques le long des cours d'eau (Rosell et al. 2005). Par ses travaux de construction de barrages et d'ouvertures de clarières dans les fonds de vallée, il contribue à créer des biotopes stagnants favorables à de multiples espèces, notamment de libellules. Les premiers relevés entrepris sur plusieurs sites occupés depuis quelques années par les castors (Goffart, 2006) sur des affluents de l'Ourthe orientale, au sud du Plateau des Tailles, ont livré des résultats qui indiquent un enrichissement en diversité d'espèces.

## **2.3 L'état de conservation des habitats**

Le Parc Naturel des Deux-Ourthes est riche en cours d'eau d'intérêt biologique. Tous les affluents de l'Ourthe, de l'Ourthe orientale et de l'Ourthe occidentale sont inclus dans la liste des sites ichtyologiques représentatifs à préserver en Région Wallonne (Philippart et Vranken, 1983). Ils sont également importants pour la survie de la Loutre en Belgique. La qualité des eaux est dans l'ensemble considérée comme satisfaisante, mais elle est souvent altérée par des effluents domestiques et agricoles et par les plantations d'épicéas.

Les prairies de vallées ont le plus souvent été améliorées (au sens agronomique du terme) ou plantées d'épicéas. Elles ont parfois été envahies par des terrains de camping, en particulier dans la vallée de l'Ourthe. Dans l'état où elles présentent le plus grand intérêt biologique elles ne répondent plus aux besoins de l'agriculture et ont donc subi une très forte régression. Les rares qui subsistent en conservant un grand intérêt biologique sont principalement des prairies préservées de l'intensification par l'excès d'humidité, voire abandonnées et dès lors en voie de reboisement. L'association Natagora a, dans le cadre de son programme Cigogne noire, acquis un nombre important de ces prairies abandonnées ainsi que certaines de celles plantées en épicéas.

Les pelouses silicicoles sèches ont également fortement régressé et ne subsistent qu'à l'état relictuel. Leur superficie étant trop réduite ils ne suffisent plus comme habitats pour l'avifaune mais ils doivent être préservés pour leurs intérêts botaniques, herpétologique et entomologique.

Les bas marais et tourbières basses ne se maintiennent que sur des sites de très petites surfaces et doivent dès lors être conservés en particulier pour leur flore et leur faune invertébrée (papillons de jours en particulier). La majorité de ces sites ne pourront se maintenir à long terme que s'ils sont intégrés dans un réseau de réserves naturelles gérées.

Les menaces sur les boulaies tourbeuses, tourbières hautes et landes tourbeuses sont le drainage des sols et la recolonisation par les épicéas ou les molinies. Ces habitats sont souvent largement dégradés mais offrent un grand potentiel de restauration. Les tourbières qui sont encore actives ou en bon état font l'objet d'efforts de conservation conséquents (elles sont toutes en réserves domaniales ou réserves agréées). Cependant des zones tourbeuses reliques sont encore présentes à proximité de ces réserves, souvent isolées dans une matrice de plantations d'épicéas. Deux programmes Life avec des co-financements Région Wallonne – Union Européenne sont en cours (Plateau des Tailles et Plateau de Saint-Hubert). Ceux-ci visent à la réhabilitation et à l'extension de ces habitats tourbeux et humides. Les premières actions identifient des zones dans lesquelles les plantations d'épicéas seront abandonnées et converties pour développer des habitats naturels. Une grande partie d'entre elles seront restaurées par la coupe et l'exportation des arbres et par la correction du régime hydrique de manière à augmenter la quantité d'eau disponible (bouchage de drains,

constructions de petites murailles minérales, ...). Le contrôle de la colonisation arborée et des molinies sera réalisé par la coupe des jeunes arbres et principalement par le pâturage.

Les plus grands massifs forestiers de feuillus sont ceux de la Forêt de Freyr et du Grand Bois au nord de La Roche. Un autre massif important est centré sur la vallée de l'Ourthe, autour de la confluence. Les associations végétales dominantes sont les taillis de substitution de la hêtraie ardennaise à luzule. Néanmoins, la diversité des conditions topographiques et de sol permet la présence d'une gamme très complète d'associations forestières, des forêts neutrophiles à humus doux à celles franchement acidophiles, et des plus xérophiles aux plus humides. Autrefois les taillis dominaient le paysage. Après l'abandon de leur exploitation, suite à l'arrêt des tanneries de La Roche et d'Houffalize, ces taillis ont évolué vers la futaie ou plus fréquemment ont été remplacés par des pessières ou d'autres plantations de résineux. Cette tendance à la conversion en plantations résineuses semble ralentir mais l'essentiel des taillis sont déjà convertis. En dehors de la vallée de l'Ourthe, sur les plateaux plus élevés le taillis a partout été converti par l'enrésinement et seule la hêtraie à luzule domine les bois feuillus. Elle ne forme pas de peuplements étendus mais lorsqu'elles sont âgées elles sont occupées par divers pics dont le Pic noir (*Dryocopus martius*) et parfois la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*).

Le milieu agricole ouvert est dominé par les prairies qui dominent sur les cultures. Ces prairies sont en général pâturées et traitées de manière intensive. Leur intérêt biologique actuel est médiocre mais elles sont utilisées au moins saisonnièrement par des espèces vulnérables (entre autre le Milan royal, *Milvus milvus*) pour s'y nourrir et elles présentent encore par endroit un potentiel de restauration en prairies alluviales ou mésophiles. Localement les haies restent fréquentes et peuvent même former un maillage dense jusqu'à un bocage. Ces haies, associées à des prairies plus extensives, sont importantes pour divers oiseaux comme les pies-grièches.

### 3 Evaluation de la structure paysagère du Parc Naturel des Deux Ourthes

#### 3.1 Éléments constitutifs du paysage

Les tableaux qui suivent correspondent à ceux élaborés dans la phase descriptive, auxquels a été ajoutée une colonne visant à donner des exemples d'actions à entreprendre.

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera complétée dans la phase évaluative)
<b>Topographie : les plateaux</b>					
	Zones sommitales du plateau ardennais (Hauts plateaux).	Structurant.	Concentration des <u>lignes de crête</u> et forment l' <u>horizon lointain</u> qui achève, avant le ciel, la perception du paysage Vue panoramique et échappée moyennement plongeantes.	Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept de d'Ardenne abritant les points culminant du pays.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer ce type de paysage.</li> <li>- Renforcer sa présence visuelle au sein du paysage</li> <li>- Mise en valeur patrimoniale dans une perspective écologique et touristique</li> </ul>
	Plateaux de l'Ardenne herbagère (moyens plateaux).	Structurant.	Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations et peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue.	Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept de moyen plateau ardennais.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la cohérence de l'espace agricole (viabilité pour les agriculteurs).</li> <li>- Renforcer les effets de maillage.</li> <li>- Rechercher des solutions de protection de la valeur paysagère des « anciennes » pâtures et vergers pâturés.</li> <li>- Favoriser la mise en œuvre de primes agri-environnementales.</li> </ul>

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera complétée dans la phase évaluative)
	Paysages de tête de vallée sur les plateaux.	Structurant.	Favorise des ondulations douces sur le plateau.	Moyennement identitaire et très identitaire dans l'aire de l'Ardenne herbagère et sur les sommets ardennais.	- Conserver, gérer et sensibiliser à la protection des zones de sources en tête de vallée (environnement paysager cohérent, maillage, végétation palustre, prairies humides).

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera compléter dans la phase évaluative)
<b>Topographie : les vallées</b>					
	Paysages de tête de vallée sur les plateaux  (voir aussi tableau plateau).	Structurant.	Favorise des ondulations douces sur le plateau.	Moyennement identitaire et très identitaire dans l'aire de l'Ardenne herbagère et sur les sommets ardennais.	- Conserver, gérer et sensibiliser à la protection des zones de sources en tête de vallée (environnement paysager cohérent, maillage, végétation palustre, prairies humides)
	Hautes vallées (cours supérieur).	Très structurant.	Incurve assez profondément le plateau sans engendrer des paysages encaissés.	Moyennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc.	- Favoriser une bonne inscription paysagère des rivières dans le paysage. - Toujours favoriser leur perception depuis l'espace public. - Renforcer leur potentiel en termes de biodiversité. - Protéger les petites variations de topographie : talus, berges, ...
	Élément spécifique de l'ensemble précédent : versants faiblement pentus.	Structurant.	Correspondance des versants faiblement pentus avec les <u>lignes de force</u> qui rendent visible la déclivité du paysage.	Moyennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc.	- Assurer leur visibilité dans le paysage. - Attention à ne pas aplanir les petits versants (talus, banquettes, ...) qui animent localement le paysage.

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera compléter dans la phase évaluative)
<b>Topographie : les vallées (suite)</b>					
	Moyennes vallées enclavées (traversée du plateau ardennais)	Extrêmement structurant.	Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u> . A remarquer : très fort développement des versants, articulation très visible entre les fonds de vallée et les plateaux. Importance de la sinuosité de ce type de paysage. Vue peu panoramique perception du paysage cadencée par les versants.	Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Le paysage de vallée encaissée est l'un des plus identitaires du Parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser leur perception au sein du paysage en ménageant le cas échéant des zones de points de vue.</li> <li>- Protéger l'effet de « corbeille » en évitant une dénaturation des fonds de vallée (campings) et en gérant la qualité des versants (couverture végétales de feuillus à favoriser).</li> </ul>
	Elément spécifique de l'ensemble précédent : versants encaissés	Très structurant.	Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u> . A remarquer : très fort développement des versants, articulation très visible entre les fonds de vallée et les plateaux.	Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Les paysages de vallée comptent parmi les plus identitaires du Parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser leur perception au sein du paysage en ménageant le cas échéant des zones de points de vue.</li> <li>- Protéger l'effet de « corbeille » en évitant une dénaturation des fonds de vallée (campings) et en gérant la qualité des versants (couverture végétales de feuillus à favoriser).</li> </ul>
	Elément spécifique de l'ensemble précédent les paysages de méandres (moyenne vallée enclavée, traversée)	Extrêmement structurant.	Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u> . A remarquer : très fort développement des courbures des versants, articulation très visible entre les fonds de vallée et les plateaux. Importance de la sinuosité de ce type	Extrêmement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Les paysages de méandres sont l'un des plus identitaires du Parc	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser leur perception au sein du paysage en ménageant le cas échéant des zones de points de vue.</li> <li>- Protéger l'effet de « corbeille » en évitant une dénaturation des fonds de vallée (campings) et en gérant la qualité des</li> </ul>

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera complétée dans la phase évaluative)
	du plateau ardennais)		de paysage. (effet d'une suite répétée d'entailles)		versants (couverture végétales de feuillus à favoriser).

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera complétée dans la phase évaluative)
<b>Topographie : les vallées (fin)</b>					
	Moyennes vallées inférieures (sortie du plateau ardennais)	Structurant.	<p>Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u>.                      A remarquer : développement atténués des versants, mais encore marqués, articulation très visible entre les fonds de vallée et les plateaux. Cours plus rectiligne. Fond de vallée plus large.                      Vue peu panoramique, perception du paysage cadencée par les versants.</p>	Moyennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser leur perception au sein du paysage en ménageant le cas échéant des zones de points de vue.</li> <li>- Protéger l'effet de « corbeille » en évitant une dénaturation des fonds de vallée (campings) et en gérant la qualité des versants (couverture végétales de feuillus à favoriser).</li> <li>- Gérer la concentration éventuelle d'équipements, toujours évaluer leur impact visuel et prévoir des mesures de bonne insertion paysagère.</li> </ul>

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera complétée dans la phase évaluative)
<b>Topographie : l'eau</b>					
	Rivières et ruisseaux.	Extrêmement structurant à structurant.	Contribution très importante au caractère de la topographie. Rôle déterminant sur le relief et sur la couverture végétale. Visuellement, <u>effet d'entailles profondes</u> dans le paysage.	Très identitaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une bonne inscription paysagère des rivières dans le paysage.</li> <li>- Toujours favoriser leur perception depuis l'espace public.</li> <li>- Renforcer leur potentiel en termes de biodiversité.</li> <li>- Protéger les petites variations de topographie : talus, berges, ...</li> </ul>
	Etangs et autres plans d'eau.	Peu structurant.	Contribution locale en termes d' <u>ouverture du paysage</u> . (valeur écologique potentielle)	Faiblement identitaire à l'échelle du Parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une bonne inscription paysagère des rivières dans le paysage</li> <li>- Toujours favoriser leur perception depuis l'espace public.</li> <li>- Renforcer leur potentiel en termes de biodiversité</li> <li>- Protéger les petites variations de topographie talus, berges, ...</li> </ul>
	Fossés et mares	Peu structurant	Animent ci et là la texture des paysages d'herbages par une végétation spécifique développée +/- linéairement (effet de compartimentage au sol) (valeur écologique potentielle)	Faiblement identitaire à l'échelle du Parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer leur protection et une gestion écologique de leur berge.</li> <li>- Favoriser, leur création en vue de développer le maillage vert.</li> </ul>

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera compléter dans la phase évaluative)
<b>Topographie : affleurements rocheux</b>					
	Affleurements Rocheux.	Localement structurant.	<p>Élément « pittoresque » dans le paysage, rôle d'animation, associé à des terres incultes, parcelles laissées en friche. Également présence de parois rocheuses : effet d'entailles verticales dans le paysage.</p>	Localement identitaire sur l'ensemble du territoire du Parc. Plus identitaire dans la zone des moyennes vallées enclavées (traversée du plateau ardennais).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer leur visibilité dans le paysage.</li> <li>- Éléments à conserver au sein du paysage.</li> </ul>
	Carrières et parois rocheuses.	Localement structurant.	Présence locale de parois rocheuses : effet d'entailles verticales dans le paysage. Surgissement du minéral dans le végétal.	Localement identitaire en termes de lieux d'extraction de « pierre du pays »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si la présence de parois rocheuses d'origine industrielle (carrière) au sein du paysage ne constitue pas a priori une perturbation paysagère, il faut toutefois penser à intégrer paysagèrement les installations industrielles liées aux exploitations.</li> </ul>

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera compléter dans la phase évaluative)
<b>Couverture végétale</b>					
	Milieux de type fagne (tourbière).	Localement très structurant, mais paysages devenus trop rares.	Contribution importante en termes d'ouverture du paysage, dénote d'une couverture végétale singulière et très haut potentiel écologique.	Paysages anciennement très identitaires au Parc, devenus trop rares aujourd'hui. Fort potentiel identitaire à récupérer avec incidence touristique favorable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réouverture des pessières (relation avec les programmes Life).</li> <li>- Renforcer sa présence visuelle au sein du paysage.</li> <li>- Mise en valeur patrimoniale dans une perspective écologique et touristique.</li> </ul>
	Milieux ouverts de types landes (coupes à blanc en terrain sec).	Localement très structurant, mais paysages devenus trop rares.	Contribution importante en termes d'ouverture du paysage, dénote d'une couverture végétale singulière, très haut potentiel écologique.	Paysages anciennement très identitaires au Parc, devenus trop rares aujourd'hui. Fort potentiel identitaire à récupérer avec incidence touristique favorable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réouverture des pessières (relation avec les programmes Life).</li> <li>- Renforcer sa présence visuelle au sein du paysage.</li> <li>- Mise en valeur patrimoniale dans une perspective écologique et touristique.</li> </ul>
	Végétation palustre (fonds de vallée marécageux).	Localement très structurant, mais paysages devenus trop rares.	Contribution importante en termes d'ouverture du paysage, dénote d'une couverture végétale singulière, très haut potentiel écologique.	Paysages anciennement identitaires au Parc, devenus trop rares aujourd'hui.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réouverture des pessières (relation avec les programmes Life).</li> <li>- Renforcer sa présence visuelle au sein du paysage.</li> <li>- Mise en valeur patrimoniale dans une perspective écologique et touristique.</li> </ul>

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera complétée dans la phase évaluative)
<b>Couverture végétale (suite)</b>					
	Forêt de feuillus (hêtraie, chênaie, ...).	Extrêmement structurant étant donné l'importance des massifs boisés, surtout dans la zone nord du Parc.	Massifs boisés étendus, plus ouverts que les pessières, donnent du volume et de la couleur au paysage (du vert en été à l'orange en hiver).	Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept d'Ardennes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la présence de vieilles forêts de feuillus au couvert végétal plus dense.</li> <li>- Corrélativement, diminuer l'importance des massifs de résineux.</li> </ul>
	Forêt de feuillus (boulaie).	Très localement structurant. Paysages devenus trop rares	Massifs boisés localisés, sous la forme de forêts peu denses associées à une strate herbacée visuellement et écologiquement riche.	Anciennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept de fagne.	- Paysage rare à restaurer
	Plantations de résineux.	Extrêmement structurant étant donné l'importance des massifs boisés, surtout dans la zone nord du parc.	Massifs boisés étendus, plus fermés que les bois de feuillus, donnent du volume au paysage. A l'intérieur des peuplements, fort effet visuel de cloisonnement.	Dans un sens désormais identitaires aux Ardennes, mais initialement il s'agit d'un type paysager exogène.	- Diminuer l'importance des massifs de résineux : en priorité le long des rivières et dans les zones de landes et tourbières.

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera compléter dans la phase évaluative)
<b>Couverture végétale (suite)</b>					
	Pâtures.	Structurant et très structurant dans la zone de l'Ardenne herbagère.	Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations et peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. Support souvent trop rare désormais à un maillage vert dense.	Très identitaire à l'ensemble de la zone de l'Ardenne herbagère.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la cohérence de l'espace agricole (viabilité pour les agriculteurs)</li> <li>- Rechercher des solutions de protection de la valeur paysagère des « anciennes » pâtures.</li> <li>- Favoriser la mise en œuvre de primes agrienvironnementales.</li> <li>- Protéger, gérer et renforcer le maillage vert.</li> </ul>
	Prés de fauche.	Structurant et très structurant dans la zone de l'Ardenne herbagère.	Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations et peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. Support souvent trop rare désormais à un maillage vert dense.	Très identitaire à l'ensemble de la zone de l'Ardenne herbagère.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la cohérence de l'espace agricole (viabilité pour les agriculteurs).</li> <li>- Rechercher des solutions de protection de la valeur paysagère des « anciens » prés de fauche.</li> <li>- Favoriser la mise en œuvre de primes agrienvironnementales.</li> <li>- Protéger, gérer et renforcer le maillage vert.</li> </ul>
	Cultures	Structurant, surtout dans la zone de l'Ardenne herbagère	Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations, peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. Support souvent trop rare désormais à un maillage vert dense.	Peu identitaire sauf à l'ensemble de la zone de l'Ardenne herbagère	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la cohérence de l'espace agricole (viabilité pour les agriculteurs).</li> <li>- Favoriser la mise en œuvre de primes agrienvironnementales.</li> <li>- Protéger, gérer et renforcer le maillage vert.</li> </ul>

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera complétée dans la phase évaluative)
<b>Couverture végétale (suite)</b>					
	Vergers.	Devenus rares, très localement structurants.	Type d'utilisation du sol associé aux auréoles villageoises, surtout pour les anciens vergers à hautes tiges. Participent à l'inscription des villages dans le paysage : <u>effet de maillage</u> .	Peu identitaires, mais type d'utilisation des sols important.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la création de vergers à hautes tiges.</li> <li>- Renforcer les effets de maillage à l'aide de vergers autour des villages.</li> <li>- Rechercher des solutions pour protéger la valeur paysagère des « anciens » vergers et vergers pâturés</li> </ul>
 	Espaces jardinés.	En principe structurant à très structurant en termes d'articulation entre l'espace privé et public.	Malheureusement, il s'agit d'espaces majoritairement de très faible valeur paysagère : nombreux jardinets sans aucune qualité en termes d'architecture de jardin avec effet parfois destructurant.	Très faiblement identitaire pour la zone du Parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les propriétaires à un choix d'essences indigènes et à des effets de composition en cohérence avec l'espace rural traditionnel.</li> <li>- Eviter (interdire ?) les écrans verts de conifères.</li> </ul>

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera complétée dans la phase évaluative)
<b>Structuration du paysage par le végétal</b>					
	Arbres de position.	Faiblement structurant. Localement moyennement structurant (à l'échelle de quelques parcelles).	Localement, rôle important de <u>point d'appel</u> .	Moyennement identitaire. Localement très identitaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élément important et devenu rare du vocabulaire paysager.</li> <li>- Favoriser la plantation d'arbres de position.</li> <li>- Rechercher des solutions pour protéger les arbres de position majeurs au sein du Parc.</li> </ul>
	Alignements isolés d'arbres et haies	Moyennement structurant à l'échelle du Parc, localement très structurant.	Rôle de <u>point d'appel</u> à grande et moyenne distance. Rôle de <u>ligne de force</u> à courte distance.	Moyennement identitaire, localement très identitaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élément important et devenu rare dans le vocabulaire paysager.</li> <li>- Favoriser la plantation d'alignements pour marquer une limite parcellaire, surigner la présence d'un fossé, indiquer la présence d'un cours d'eau.</li> <li>- Rechercher des solutions pour protéger les alignements (en association avec les anciennes pâtures) au sein du Parc.</li> </ul>
	Maillage complexe (arbustes, petits bosquets, haies, rideaux d'arbres).	Moyennement structurant à l'échelle du Parc, localement très structurant.	Rôle essentiel dans la composition du paysage : <u>effet de compartimentage</u> ( <u>lignes de force</u> , <u>points focaux</u> et <u>point d'appel</u> ).	Moyennement identitaire. A l'échelle de quelques parcelles : très identitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éléments importants et devenus rares dans la structure paysagère.</li> <li>- Éléments fragiles et donc à protéger.</li> <li>- Prendre en compte leur rôle en termes de corridor écologique.</li> <li>- Favoriser leur replantation avec des espèces indigènes (haies vives,...).</li> </ul>
	Lisière de massif boisé.	Très structurant à l'échelle du Parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle essentiel dans la composition du paysage : <u>effet de compartimentage</u>.</li> <li>- Articulation entre les volumes et les plans du paysage.</li> </ul>	Très identitaire à l'échelle du Parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser des lisières de feuillus en bordure de plantations de résineux (le long des chemins publics).</li> <li>- Augmenter la présence de vieilles forêts de feuillus au couvert végétal plus dense.</li> <li>- Corrélativement, diminuer l'importance des massifs de résineux.</li> </ul>

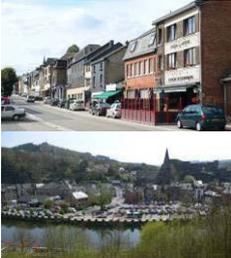
Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera complétée dans la phase évaluative)
<b>La mobilité</b>					
	Chemins agricoles.	Structurant (segmentation des parcelles).	Rôle important d'« ourlet » au sein du paysage et effet chromatique « pittoresque » via les plantes messicoles.	Très identitaire au paysage de l'Ardenne herbagère.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre des mesures pour garantir leur existence et leur viabilité. - Gérer écologiquement les abords.</li> <li>- Favoriser les plantes messicoles et éviter les désherbages inutiles.</li> <li>- Favoriser leur utilisation termes de mobilité douce (parcours promenade,...).</li> </ul>
	Chemins forestiers	Structurant (segmentation des massifs boisés, effets de lisière et coupe-feux).	Rôle important d'incision au sein du paysage forestier.	Très identitaire au paysage de du Parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre des mesures pour garantir leur existence et leur viabilité.</li> <li>- Favoriser des lisières de feuillus en bordure de plantations de résineux (le long des chemins publics).</li> <li>- Gérer écologiquement les abords.</li> <li>- Favoriser les plantes messicoles et éviter les désherbages inutiles.</li> <li>- Favoriser leur utilisation termes de mobilité douce (parcours promenade,...).</li> </ul>
	Voirie bordée d'arbres.	Très localement structurant (articulation du paysage).	Visuellement, effet d'ourlet.	Très peu identitaire à l'espace rural du Parc	- Localement (zone frontalière avec le Grand Duché de Luxembourg) planter des arbres le long des routes de manière continue ou discontinue
	Voirie importante en « village de réseau routier ».	Localement très structurant (mode d'organisation du village).	Visuellement, depuis la voirie : effet perspectif, point de fuite.	Faiblement identitaire au Parc sauf pour la traversée de la N4.	- Mesure spécifique à prévoir pour la N4, voir fiche du Programme paysage.

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera compléter dans la phase évaluative)
<b>L'architecture et son contexte paysager</b>					
	Auréole villageoise.	Souvent très structurante.	Impact visuel important : effet historique de <u>maillage</u> entre le bâti et la végétation, notamment des vergers et des arbres isolés, contrastant avec l'espace plus ouvert des surfaces agricoles.	La relation des villages avec leurs abords au sein du paysage prend des formes variées et apparaît globalement encore assez cohérente sur le Parc. Mais, elle est mise à mal par les zones d'extension d'habitat et les implantations d'équipements en couronne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imposer des études paysagères pour toute nouvelle extension d'habitat susceptible de modifier l'auréole villageoise.</li> <li>- Renforcer et favoriser l'effet de maillage entre le bâti et la végétation.</li> </ul>
	Entrée de village.	Souvent très structurante en termes d'articulation entre l'espace bâti et l'espace « naturel » et agricole.	Zone sensible de transition. <u>Effet de porte</u> . Rôle de <u>point de repère</u> par rapport aux déplacements des usagers et habitants.	Entrée de village.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imposer des études paysagères pour les entrées de village (arbres de position ?) en relation avec les caractéristiques de l'auréole villageoise traditionnelle.</li> </ul>
	Noyau villageois ancien.	Très structurant.	Impact souvent positif en tant que <u>point d'appel</u> et/ou <u>point focal</u> à haute valeur patrimoniale. Participe à la reconnaissance de la <u>dimension historique</u> du paysage.	Présence de nombreux noyaux villageois témoignant encore de leur physionomie traditionnelle : de ce point de vue, encore très identitaire au Parc (mais probablement de moins en moins avec la pression immobilière).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre des mesures (R.C.U., aires différenciées du CWATUP, ...) pour préserver des unités villageoises attestant encore d'une forte cohérence historique.</li> <li>- Éviter le mitage des noyaux villageois anciens par de l'architecture relevant de types exogènes (villas en briques rouges, blanches et jaunes, chalets, ...)</li> </ul>

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera complétée dans la phase évaluative)
<b>L'architecture et son contexte paysager (suite)</b>					
	<p>Lotissement résidentiel et zone récente d'extension d'habitat.</p>	<p>Souvent très destructurant (question de mode d'implantation exogène, de composition architecturale, de couleur, ...).</p>	<p>Statut regrettable de <u>point de repère</u> « <u>néгатif</u> » au sein du paysage.</p>	<p>En principe (au regard de la situation historique) très faiblement à faiblement identitaire. Mais, inexorablement de plus en plus identitaire, notamment dans les zones fortement touchées par la Bataille des Ardennes et proches de Bastogne</p>	<p>- Imposer une étude paysagère pour toute implantation de lotissement. Bannir tout mode exogène d'implantation.</p>
	<p>Nouvelle densité villageoise.</p>	<p>Sous cas de la catégorie précédente. Impact globalement structurant à moyennement structurant au sein du paysage (évite un mitage du paysage).</p>	<p>Rôle intéressant en termes de recomposition paysagère et valeur d'exemple en termes de sensibilisation.</p>	<p>Exemple encore trop rare de ce type d'initiative. Valeur donc peu identitaire au Parc</p>	<p>- Initiative et mode d'implantation à encourager très fortement car compatible avec les modes d'implantation vernaculaires.</p>

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera complétée dans la phase évaluative)
<b>Type d'habitats rencontrés</b>					
	Habitat traditionnel.	Très structurant.	Impact souvent positif en tant que <u>point d'appel</u> et/ou <u>point focal</u> à haute valeur patrimoniale. Participe à la reconnaissance de la <u>dimension historique</u> du paysage.	Présence de nombreux bâtiments traditionnels: de ce point de vue, ils participent encore fortement à l'identité du Parc : une identité probablement de plus en plus fragile.	- Prendre des mesures (R.C.U., aires différenciées du CWATUP, ...) pour préserver des unités villageoises attestant encore d'une forte cohérence historique.
	Habitat de style « villa » et de style néo-rustique	Très rarement structurant (sauf pour les villas anciennes). ----- Souvent déstructurant, pour l'habitat néo-rustique par sa typologie exogène et sa très grande faiblesse architecturale.	Statut positif pour l'habitat de style villas « Belle époque » qui évoque les premières heures du tourisme. Statut regrettable de <u>point de repère</u> « <u>négatif</u> » au sein du paysage pour la majorité des autres cas.	Valeur identitaire pour les villas anciennes « Belle époque » ----- Pour le néo-rustique : historiquement non identitaire, mais engendre in fine malheureusement une identité de fait.	Protéger les villas « Belle-époque » (inventaire ?) ----- Actions prioritaires à entreprendre pour stopper la multiplication des villas néo-rustiques.
	Cas particulier de l'habitat de style chalet.	Très déstructurant, pour l'habitat, car quasi omniprésent et relevant d'une typologie exogène et d'une très grande faiblesse architecturale.	Statut regrettable de <u>points de repère</u> « <u>négatif</u> » au sein du paysage.	Historiquement non identitaire, mais engendre in fine malheureusement une identité de fait.	Actions prioritaires à entreprendre pour stopper la multiplication de ce type d'habitat - Gestion urgente des zones relevant de ce type d'architecture. - Plan d'intégration paysagère à prévoir.

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera compléter dans la phase évaluative)
<b>Type d'habitats rencontrés (suite)</b>					
	<p>Habitat relevant de l'architecture contemporaine 'internationale'</p>	<p>Impact globalement structurant au sein du paysage. Remarque : nécessité absolue d'une bonne inscription paysagère de ce type de construction. Dans le cas contraire : impact destructurant.</p>	<p>Impact globalement positif en tant que <u>point d'appel</u>. Participe à la construction du paysage architectural de demain.</p>	<p>En principe (au regard de la situation historique) très faiblement identitaire. Mais, probablement de plus en plus identitaire, notamment au nord du Parc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la présence de ce type d'architecture.</li> <li>- Formation et sensibilisation des décideurs,</li> <li>- brochures spécifiques pour le parc à destination des particuliers</li> </ul>
	<p>Architecture dite d'intégration</p>	<p>Impact globalement structurant à moyennement structurant au sein du paysage.</p>	<p>Rôle intéressant en termes de recomposition paysagère.</p>	<p>Architecture amenée à être de plus en plus fréquente et donc de plus en plus identitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la présence de ce type d'architecture.</li> <li>- Formation et sensibilisation des décideurs,</li> <li>- brochures spécifiques pour le Parc à destination des particuliers</li> </ul>

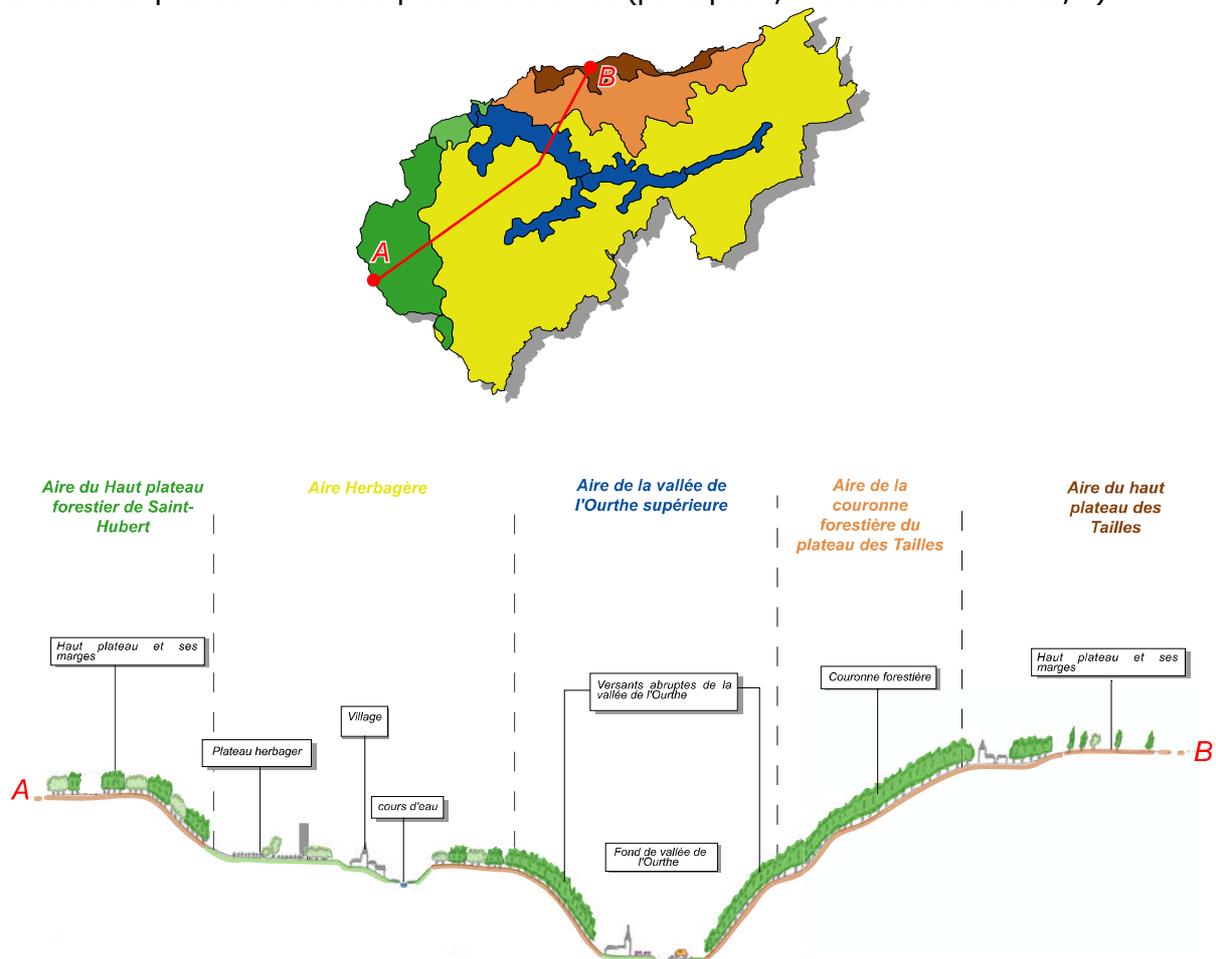
Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera compléter dans la phase évaluative)
<b>Paysages d'esprit urbain</b>					
	Entrées de petit centre urbain.	Souvent très structurantes en termes d'articulation entre l'espace urbain et l'espace « naturel ».	Zones sensibles de transition. <u>Effet de porte</u> . Rôle de <u>point de repère</u> par rapport aux déplacements des usagers et habitants.	Peu identitaires au Parc, mais symboliquement important pour Houffalize et La Roche	- Ménager des effets de porte jouant le rôle de point de repère par rapport aux déplacements des usagers et habitants.
	Cœurs d'agglomération.	Très structurants.	Participant à la reconnaissance de la dimension historique du territoire.	Ne concernent principalement que La Roche et Houffalize, voire Gouvy. Présence de nombreux bâtiments historiques (traditionnels ou relevant de style et de typologie plus urbaines comme l'éclectisme,...) participant encore fortement à l'identité des centres ou noyaux urbains.	- Gestion spécifique du paysage urbain en relation avec les RCU (attention aux implantations, enchaînements, gabarits et couleurs de même qu'au traitement de l'espace public).

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera compléter dans la phase évaluative)
<b>Divers équipements</b>					
	<p>Hangars, étables et autres équipements agricoles modernes</p>	<p>Habituellement impact localement destructurant, pourraient devenir un point de repère positif (voir col. suiv.).</p>	<p>Éléments perturbateurs, mais qui devraient toujours être mieux intégrés et attester d'une plus haute qualité architecturale. Bien pensés, pourraient être un élément de valorisation du paysage.</p>	<p>Constructions relevant d'une typologie récente, peu identitaire à l'Ardenne traditionnelle qui pourtant témoigne via son architecture rurale de grands bâtiments (granges, ...), dont on pourrait s'inspirer en termes d'implantation, de volumétrie et de couleurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan spécifique d'accompagnement paysager à prévoir en termes d'intégration.</li> <li>- Etude sur l'impact paysager à grande distance à prévoir.</li> </ul>
	<p>Bâtiments commerciaux modernes.</p>	<p>Habituellement impact localement destructurant, pourraient devenir un point de repère positif (voir col. suiv.).</p>	<p>Éléments perturbateurs, mais qui devraient toujours être mieux intégrés et attester d'une plus haute qualité architecturale. Bien pensés, pourraient être un élément de valorisation du paysage.</p>	<p>Constructions relevant d'une typologie récente, peu identitaire à l'Ardenne traditionnelle qui pourtant témoigne via son architecture rurale de grands bâtiments (granges, ...), dont on pourrait s'inspirer en termes d'implantation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan spécifique d'accompagnement paysager à prévoir en termes d'intégration.</li> <li>- Etude sur l'impact paysager à grande distance à prévoir.</li> </ul>
	<p>Antennes GSM.</p>	<p>Impact localement destructurant</p>	<p>Éléments perturbateurs, notamment dans les noyaux villageois anciens et dans un paysage « sauvage »,</p>	<p>/</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan spécifique d'accompagnement paysager à prévoir en termes d'intégration.</li> <li>- Etude sur l'impact paysager à grande distance à prévoir.</li> </ul>

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle au sein de la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire au sein du Parc (= évaluation de l'élément à l'identité du Parc)	Exemples d'actions à entreprendre (colonne qui sera complétée dans la phase évaluative)
	Eoliennes	Impact localement déstructurant, mais pas nécessairement toujours négatif, indépendamment de nuisances en termes de bruit, ...	Éléments perturbateurs, mais qui, au cas par cas, et localement peuvent valoriser le paysage en termes de modernité (développement durable dans le cas des éoliennes).	Peut être valorisé comme un élément porteur d'une image positive d'avenir pour le Parc et notamment en termes d'énergie verte.	<p>Attention à ne pas défigurer des paysages patrimoniaux remarquables pour leur caractère « sauvage » peu « anthropisé ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan spécifique d'accompagnement paysager à prévoir en termes d'intégration.</li> <li>- Etude sur l'impact paysager à grande distance à prévoir</li> </ul>
	Campings et zones de loisirs.	Impact localement très déstructurant.	Localement participent à une perturbation visuelle négative au sein du paysage.	Malheureusement devenus identitaires à l'Ardenne et notamment à la vallée de l'Ourthe entre Houffalize et La Roche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan spécifique d'intégration paysagère à conduire pour chaque camping.</li> <li>- brochures spécifiques de sensibilisation à réaliser.</li> <li>- création d'un label paysager.</li> </ul>

### 3.2 Transect évaluatif d'un paysage type<sup>17</sup>

Il est proposé ici de procéder à une coupe transversale type au travers du territoire du Parc. La localisation du tracé vise à rendre compte des grands traits du paysage de façon synthétique, et ce, au travers du plus grand nombre de territoires possible. Le parcours débute sur les hauteurs du plateau de Saint-Hubert (point A), descend au travers des plateaux herbagers pour ensuite plonger dans la vallée de l'Ourthe. Enfin, on remonte vers le plateau des Tailles au travers de sa couronne forestière. Les deux schémas qui suivent illustrent ce transect tandis que le tableau tente d'analyser chacune des grandes caractéristiques au travers de plusieurs thèmes (perception, menaces éventuelles,...).



*Transect type du Parc Naturel des Deux Ourthes.*

<sup>17</sup> Ce chapitre fait l'objet d'une fiche.

	<b>Hauts plateaux et leurs marges</b>	<b>Plateaux herbagers</b>	<b>Villages</b>	<b>Cours d'eau</b>	<b>Versants abruptes</b>	<b>Fonds de vallée de l'Ourthe</b>	<b>Couronne forestière</b>
<b>Perception</b>	Possibilité de vues lointaines et panoramiques lorsque le couvert forestier le permet.	Vues de longue à moyenne distance. Perception de l'aspect ondulé du relief.	Vues à courtes distances, échappées latérales.	Quelques vues perspectives axées sur le cours d'eau. Vues à moyenne ou longue distance.	Vues plongeantes de moyenne ou courte distance.	Quelques vues perspectives axées sur le cours d'eau. Vue à courte ou moyenne distance suivant le caractère méandreux et encaissé de la vallée.	Vues courtes distances, moyennes lorsque le couvert forestier le permet.
<b>Remarque sur la couverture végétale</b>	Couverture végétale dense (prédominance conifères). Présence de fagne (valeur écologique importante).	Essentiellement sous forme d'alignements d'arbres ou de haies. Arbres isolés. Petits massifs boisés encerclant les villages.	Originellement : haies vives, vergers hautes tiges. Aujourd'hui : végétation d'ornement liées aux jardins privés.	Végétation palustre intéressante. Présence de berges sauvages.	Couverture végétale dense (prédominance conifères).	Prédominance de la strate herbacée. Prairies et prés de fauche.	Couverture végétale dense (prédominance conifères).
<b>Remarque architecturale</b>	Habitat très peu présent. Quelques villages organisés dans de vastes clairières.	Présence d'équipements liés aux activités agricoles (silos, hangar). Impact visuel fort.	Beaucoup de villages très remarquables du point de vue patrimonial (et protégés par le plan de secteur). Existence d'extensions en désaccord avec le contexte villageois.	Conditionne le type d'implantation du village.	Habitat absent	Rôle structurant des villages implantés le long de son cours. Importance du nombre d'équipements touristiques (absence de réflexion architecturale)	Habitat absent
<b>Usages dominants</b>	Fonction agricole (sylviculture)	Fonction agricole (pâturage).	Fonction résidentielle (y compris seconde résidence et accueil touristique). Fonction agricole.	-	Fonction agricole (sylviculture)	Activités touristiques	Fonction agricole (sylviculture)

	<b>Hauts plateaux et leurs marges</b>	<b>Plateaux herbagers</b>	<b>Villages</b>	<b>Cours d'eau</b>	<b>Versants abruptes</b>	<b>Fonds de vallée de l'Ourthe</b>	<b>Couronne forestière</b>
<b>Problématiques récurrentes</b>	Déboisements.	Intégration visuelles difficiles de certains équipements agricoles (silos, hangars).	Faible insertion de certaines nouvelles typologies d'habitat (architecture, accompagnement végétal, implantation). Inadéquation entre l'usage actuel de l'espace et l'usage pour lequel il a été créé.	Pollution éventuelle.	-	Implantation d'équipements touristiques en désaccord avec le contexte paysager (couleurs, type d'implantation, architecture, matériaux...)	Déboisements.
<b>Atouts</b>	Vues parfois lointaines sur les plateaux herbagers. Présence d'espaces à haute valeur écologique (fagnes).	Qualité paysagère des vues à moyenne distance sur les villages insérés dans la végétation. Paysage identitaire du Parc.	valeur patrimoniale de certaines constructions.	Valeur des vues qualifiées de pittoresques. Renforcement de la valeur écologique.	Qualité paysagère des vues à moyenne distances, conditionnées par le relief.	Valeur identitaire au sein du Parc. Forte présence dans l'imaginaire collectif.	Participent à la structure du paysage à large échelle. Participent également à l'imaginaire collectif.
<b>Opportunités d'intervention</b>	Plan de gestion et d'entretien des zones écologiquement riches et paysagèrement identitaires. Développement de l'information quant à la valeur de ces milieux.	Développement de l'information du public quant à la nécessité de la prise en compte du paysage, y compris dans la sphère privée. Encadrement de toute intervention par des documents d'orientation ou contraignants. Traitement des points négatifs existants.	Mise en place de document d'organisation de l'unité villageoise : règlement communal d'urbanisme (RCU), plan communal d'aménagement (PCA), schéma directeur...	Préservation de la biodiversité et de la valeur paysagère de ces espaces via contrats de rivières, PASH, observatoire de la biodiversité...	Nécessité de préserver ces zones via plan de gestion et d'entretien des zones paysagèrement identitaires.	Restructuration et accompagnement paysager des infrastructures touristiques. Harmonie entre l'activité de loisir et le cadre paysager.	Déboisement éventuels (projets LIFE)

Chacune des parties constitutives du transect possède donc ses caractéristiques propres en participant de façon plus ou moins marquée à l'identité du paysage du Parc. Chacune de ces parties possède également des problématiques qui lui sont spécifiques, nécessitant des interventions adaptées (ces outils seront élaborés dans la deuxième phase du programme paysage).

### 3.3 Détermination de périmètres d'enjeux paysagers

#### 3.3.1 Méthodologie

A ce stade de l'analyse, il semble primordial de se doter d'une vision globale de l'état des lieux du paysage. Un premier outil consiste en la détermination de l'importance des enjeux liés aux paysages du Parc et à son aménagement. Dès lors, par souci d'opérationnalité, il est proposé de travailler sur base des différentes affectations du plan de secteur, auxquelles on attribuera une valeur selon l'importance de l'enjeu qui y est lié en termes d'aménagement : **important, moyen** ou **secondaire**.

La catégorisation des différentes zones du plan de secteur se fait selon la présence ou l'absence d'éléments témoignant de l'importance du patrimoine bâti ou naturel de l'espace ainsi que selon les possibilités d'évolution de celui-ci. Plus exactement, ces éléments sont les suivants :

- La présence/proximité de périmètres d'intérêt paysagers du plan de secteur (PIP) ;
- La présence/proximité de périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE) ;
- La présence/proximité d'une réserve naturelle ou de tout autre espace témoignant de la valeur écologique de l'espace ;
- Tout (autre) document spécifique témoignant de la valeur de l'espace ;
- L'appréciation de la valeur globale du paysage par le bureau d'étude, au travers de la grille d'évaluation<sup>18</sup> ;
- L'ensemble des remarques formulées dans les tableaux supra (chap 1.1 du présent document) ;
- Tous documents relatifs à la mise en œuvre de l'espace (Schéma de structure, PCA, Schéma directeur...).

La présence ou l'absence de ces différents critères déterminera l'importance de l'enjeu lié à l'espace.

Au vu de ce qui précède, il est important de formuler trois remarques.

Premièrement, malgré l'énumération de critères stricts quant à la détermination des enjeux liés à chacune des affectations, il est impossible d'écarter une certaine part de subjectivité quant à l'importance accordée à l'un ou l'autre des critères.

Deuxièmement, il est primordial de souligner que la détermination d'enjeux ne correspond pas toujours à la qualité paysagère d'un espace : une zone où les enjeux sont qualifiés d'importants ne veut pas dire qu'il s'agit d'une zone de grande qualité paysagère. A titre d'exemple, le village de Tenneville présente à l'heure actuelle une relative faiblesse au niveau paysager, pourtant, la zone d'habitat encore vierges et les zones agricoles qui l'entourent sont porteuses d'enjeux importants, et ce en termes de restructuration de ce chef-lieu de la commune.

Troisièmement, il est évident qu'une approche par zonage du plan de secteur ne prend pas en compte une certaine cohérence paysagère éventuelle, dans la mesure où elle a comme objet de constituer une approche systématique du territoire et d'être un premier outil d'évaluation qui se veut être le plus opérationnel possible.

---

<sup>18</sup> Pour la grille complète d'évaluation du paysage élaborée par le bureau d'étude, voir *Analyse descriptive*, annexe 8.1

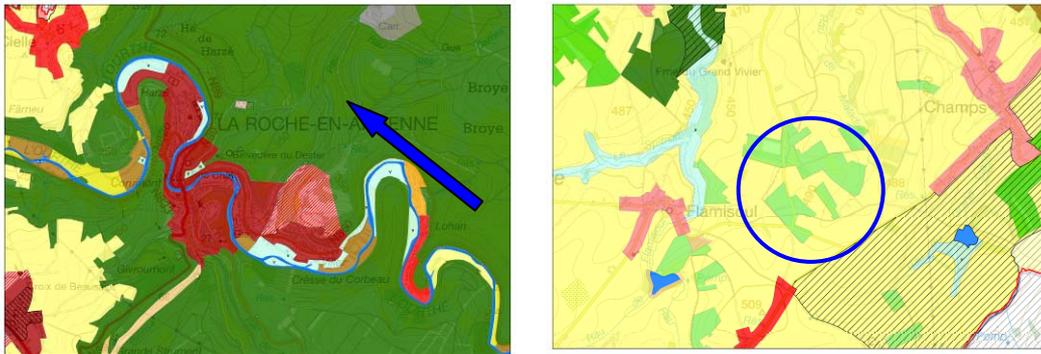
Dès lors, on comprendra la nécessité de croiser cette cartographie avec l'évaluation de la qualité du paysage, outil développé plus loin dans le document (chap. 2.4).

Les différentes affectations du plan de secteur étudiées ici sont les suivantes :

- Zones forestières ;
- Zones agricoles ;
- Zones d'habitat ;
- Zones de loisirs ;
- Zones d'activités économiques (ZAE).

L'ensemble de ces affectations recouvre 96,89% du territoire, le reste étant couvert par les autres affectations (réserves naturelles, zone d'extraction, équipements communautaires...)<sup>19</sup>.

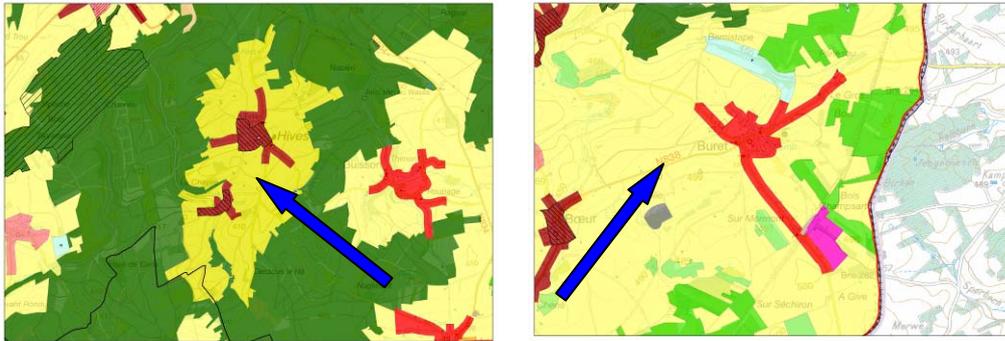
En ce qui concerne les **zones forestières**, les périmètres d'intérêt paysagers vont sans aucun doute souligner leur valeur paysagère, mais on tiendra compte également de leur valeur identitaire au sein du Parc, tandis que les projets de déboisement seront un indicateur de la possibilité de changement de ces espaces.



*Évaluation d'enjeux liés aux masses boisées (en vert). A gauche, l'enjeu lié aux forêts est qualifié de très important de par leur contiguïté avec l'agglomération de La Roche, un des chefs-lieux du Parc, mais aussi de par leur rôle identitaire par rapport à l'ensemble de la vallée. A droite, aux alentours de Flamisoul (Bertogne), ces petits bosquets, même si ils ne sont pas dénués d'intérêt, revêtent un enjeu qualifié de secondaire de par leur rôle relativement peu structurant à l'échelle du Parc.*

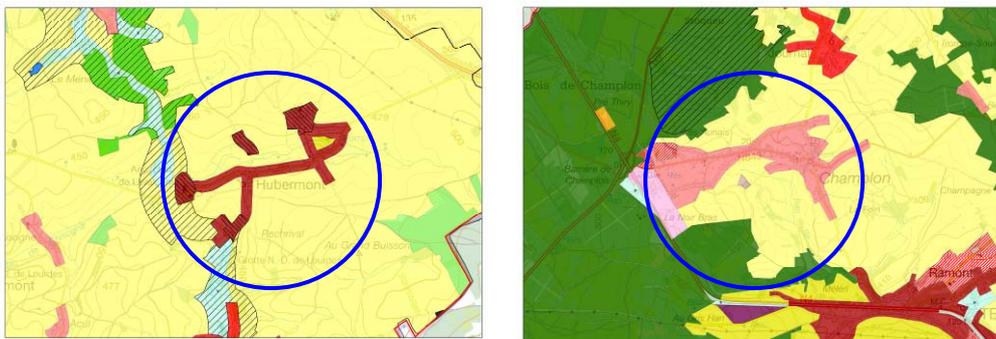
<sup>19</sup> Pour la répartition exacte des différentes affectations du sol au sein du Parc, voir *Analyse descriptive*, Chap.5.3.1.

En ce qui concerne les **zones agricoles**, recouvrant un peu plus de 41% du territoire du Parc, la catégorie des enjeux qualifiés de secondaires n'a pas été identifiée, car il apparaît que les constructions susceptibles de prendre place sur ce type d'espace sont des éléments liés aux activités agricoles, éléments ayant généralement un impact visuel important (hangar, silo...). On distingue néanmoins des zones agricoles à enjeux importants et d'autres, à enjeu moyen.



*Évaluation des enjeux liés aux superficies agricoles (en jaune). À gauche, les enjeux propres aux zones agricoles entourant le village de Hives (La Roche) sont qualifiés d'importants de par la présence d'un PICHE au centre du village et de la structure traditionnelle d'organisation du village au sein d'une vaste clairière, phénomène identitaire à la région du Parc. À droite, Buret (Houffalize), peu d'éléments vont dans le sens de l'identification d'enjeux importants.*

En ce qui concerne les **zones d'habitat**, les PICHE et les disponibilités foncières sont deux éléments témoignant de la présence d'enjeux sur l'espace.



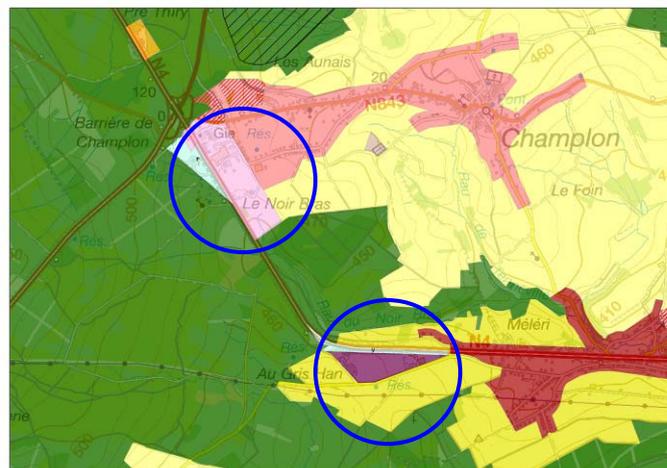
*Évaluation des enjeux liés aux zones d'habitat (en rouge). À gauche, les enjeux liés à la zone d'habitat de Hubermont (Sainte-Ode), sont qualifiés d'importants de par la présence de plusieurs PICHE, d'un PIP et de nombreuses disponibilités foncières susceptibles de fusionner trois entités actuellement distinctes. À droite, le village de Champlon (Tenneville) ; aucun élément ne justifie un enjeu important ou moyen.*

En ce qui concerne les **zones de loisirs**, il apparaît qu'il s'agit d'une problématique à aborder avec soin. En effet, la présence de ces zones peut engendrer des effets négatifs en termes paysager, malgré qu'elles participent au dynamisme économique de la région. Parallèlement, plusieurs d'entre-elles montrent des disponibilités foncières parfois importantes.



Évaluation des enjeux liés aux zones agricoles (en brun). À gauche, près de Longchamps (Bertogne), une zone de loisirs encore vierge d'occupation fait une sorte de lien entre deux PIP, cette position stratégique lui vaut d'être le lieu d'enjeux importants. À droite, au sud de La Roche, une longue zone de loisir actuellement mise en œuvre et bien intégrée au paysage, les enjeux y sont secondaires.

Les zones d'**activités économiques** (ZAE) présentent pour leur part la particularité de se situer généralement aux entrées de villages. Dès lors, leur aménagement est souvent porteur d'enjeux, du moins à l'échelle du village.



Évaluation des enjeux liés aux zones d'activités économiques (en mauve). La ZAE de Champlon présente peu d'enjeu du fait de son urbanisation presque totale et de son contexte urbanistique de relativement faible qualité. A l'inverse, la ZAE de Tenneville, vierge et située en entrée de village, constitue un potentiel en termes de restructuration d'un tissu bâti actuellement peu cohérent.

### 3.3.2 Analyse qualitative de la carte des enjeux paysagers : détermination de périmètres d'enjeux paysagers<sup>20</sup>.

Le premier élément frappant à la lecture de la carte des enjeux paysager est l'immense majorité des **zones boisées** classées en enjeux importants. L'essentiel est constitué par les zones suivantes :

- vallées de l'Ourthe ;
- plateau de Saint-Hubert ;
- franges du plateau des Tailles.

L'ensemble de ces zones constitue sans aucun doute un espace identitaire à l'échelle du Parc, et joue un rôle dans l'imaginaire collectif. Ces zones constituent également une base économique non négligeable pour la région, en termes de sylviculture. Enfin, elles jouent un rôle fondamental en termes de structuration du paysage<sup>21</sup>.

Un deuxième type d'espace apparaît à la lecture de la carte, il s'agit de **noyaux villageois** où l'on retrouve l'organisation traditionnelle de l'espace : le village, les différentes auréoles liées aux activités agricoles et enfin la forêt<sup>22</sup>. Ces ensembles sont les suivants :

- Beusaint/Ronchamp ;
- Hives ;
- Nadrin/Wibrin ;
- Montleban/Cherain/Rettigny ;
- Tailles ;
- Samrée.

Ces espaces présentent généralement une certaine qualité paysagère ainsi que des possibilités de changement liées à des opportunités foncières (ZACC, parcelles constructibles vides). Ces changements, s'ils ne sont pas correctement encadrés, pourraient s'avérer dommageable à la valeur actuelle du site. On notera que les tableaux relatifs à l'évaluation des PIP du plan de secteur mettaient en avant l'absence de protection de ce type de zones<sup>23</sup>. Il faut souligner que le critère d'organisation traditionnelle choisi ici n'est pas lié à la prise en compte de la qualité architecturale traditionnelle du village (la valeur organisationnelle est différente de la valeur architecturale).

---

<sup>20</sup> Chacun des types de périmètre d'enjeux paysagers fait l'objet d'une fiche.

<sup>21</sup> Voir tableaux en 2.1.

<sup>22</sup> Pour une explication plus détaillée de l'organisation originelle des villages, voir *Analyse évolutive* chap. 1.1.2.

<sup>23</sup> Voir en 1.1.1

Un troisième type d'espace est constitué par les **principales entités** du Parc que sont :

- Houffalize ;
- La Roche-en-Ardenne ;
- Bertogne ;
- Tenneville ;
- Amberloup ;
- Gouvy.

Ces espaces présentent généralement de nombreuses opportunités foncières, souvent sous forme de ZACC. L'enjeu, pour les plus grosses agglomérations d'entre-elle (Houffalize, La Roche), est essentiellement lié au fait qu'elles polarisent un certain nombre de visiteurs et qu'ils contribuent fortement au rôle de « carte de visite » ou de « porte d'entrée » du Parc. Les plus petites entités jouent un rôle de pôle au niveau de la commune (Amberloup, Gouvy). Le cas de Tenneville est particulier dans le sens où cette agglomération joue un rôle de porte d'entrée dans le territoire par la nationale N4.

### 3.3.3 Analyse quantitative de la carte : répartition des affectations par type d'enjeux.

Les tableaux qui suivent analysent les répartitions spatiales des différents enjeux de façon plus quantitative.

	<b>Enjeu important (superficie en ha)</b>	<b>Enjeu important (% du territoire)</b>	<b>Enjeu moyen (superficie)</b>	<b>Enjeu moyen (% du territoire)</b>	<b>Enjeu secondaire (superficie)</b>	<b>Enjeu secondaire (% du territoire)</b>
<b>Zones forestières</b>	34 725,20	<u>45,67</u>	2 126,30	<u>2,78</u>	711,04	0,93
<b>Zones agricoles</b>	6 287,84	<u>8,23</u>	24 952,47	<u>32,68</u>	-	-
<b>Zones de loisirs</b>	449,01	<u>0,58</u>	37,154	<u>0,48</u>	26,814	0,035
<b>Zones d'habitat et habitat rural</b>	2 203,14	<u>2,88</u>	1 355,48	<u>17,75</u>	591,57	0,77
<b>ZAE</b>	77,26	<u>0,10</u>	70,09	<u>0,91</u>	52,57	0,07

*Répartition des enjeux par types d'affectations.*

A la lecture de ce tableau, apparaît la forte prédominance des masses boisées (45,67%), classées en enjeux important. Il apparaît ensuite la forte proportion de zones agricoles et de zones d'habitat (y compris à caractère rural), classées en enjeux moyennement important (respectivement 32,68% et 17,75%).

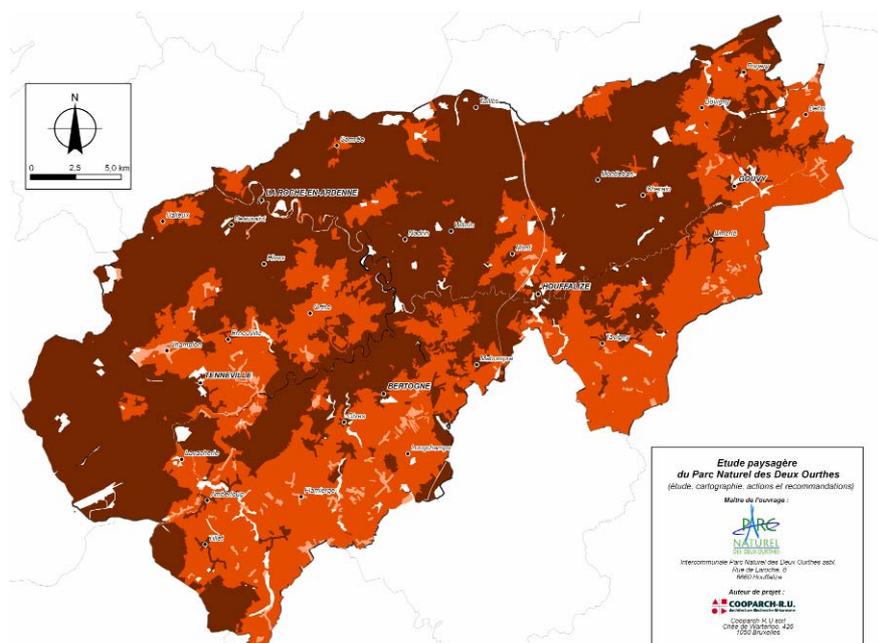
	Superficie (en ha)	Superficie (en % du Parc) <sup>24</sup>	Dont forestière (en ha)	Dont forestière (en %)	Dont agricole (en ha)	Dont agricole (en %)	Dont loisirs (en ha)	Dont loisirs (en %)	Dont ZAE (en ha)	Dont ZAE (en %)	Dont habitat (en ha)	Dont habitat (en %)
<b>Important</b>	43 742,45	<u>57,30</u>	34 725,20	<u>79,40</u>	6 287,84	<u>14,37</u>	449,01	1,02	77,26	0,17	2 203,14	5,03
<b>Moyen</b>	28 541, 51	37,40	2 126,31	7,45	24 952,47	<u>87,42</u>	37,15	0,130	52,56	0,184	1355,48	4,75
<b>secondaire</b>	1 376,29	<u>1,80</u>	706,00	<u>51,29</u>	0	0	26,81	1,947	0.0088	0,0006	590,90	<u>42,93</u>

Importance des différentes affectations par types d'enjeux.

A la lecture de ce second tableau, il apparaît tout d'abord que plus de la moitié du Parc (57,30%) est couverte par des zones dont les enjeux y sont qualifiés d'important. Au sein de cette superficie, les masses forestières dominent largement (79,40%), puis viennent les superficies agricoles (14,37%). Les zones à enjeux moyen couvrent pour leur part plus du tiers de la superficie du Parc (37,40%) et sont largement constituées de zones agricoles (87,42%). Les zones d'habitat viennent en deuxième ordre d'importance (4,75%).

Enfin, les zones d'enjeux secondaires ne touchent que 1,80% du territoire, au sein duquel les zones forestières et les zones d'habitat constituent la quasi-totalité (respectivement 51,29% et 42,93%).

La carte suivant illustre la répartition spatiale des trois types d'enjeux au sein du Parc.



Répartition spatiale des enjeux : importants (foncé), moyens (intermédiaire) et secondaires (claire).

<sup>24</sup> Pour rappel, la détermination des zones à enjeux ne couvre pas la totalité du Parc mais bien 96% de celui-ci (voir Méthodologie, chap. 2.3.1)

### **3.4 Évaluation de la qualité des paysages**

Comme autre outil, une carte d'évaluation globale de la qualité paysagère du Parc naturel des Deux Ourthes a été réalisée. Elle met en évidence 4 niveaux de qualité. Ils sont présentés ci-après par ordre croissant de qualité paysagère (paysages faibles, paysages moyens, paysages remarquables et paysages très remarquables).

#### **3.4.1 Paysages faibles**

Les paysages faibles (figurant en gris sur la carte) correspondent à des parties du territoire du Parc qui, d'un point de vue paysager, se démarquent par une certaine faiblesse sans constituer pour autant des véritables points noirs. Globalement, il ne s'agit pas de paysages évalués positivement étant donné qu'ils forment en quelque sorte le « ventre mou » du paysage du Parc en attestant de valeurs insuffisamment élevées pour être considérées comme satisfaisantes. Guère intéressants en termes perceptifs, sans caractère notable d'un point de vue géomorphologique, pauvres en ce qui concerne la biodiversité, faibles d'un point de vue esthétique, sans grand intérêt dans une perspective historique (paysage relique) ou ne relevant pas d'une architecture et d'un urbanisme remarquables, ces paysages ne participent que faiblement à l'identité du Parc. Ils dénotent souvent d'une hétérogénéité résultant d'une succession mal intégrée d'aménagements divers, pas toujours concertés et procurant à la zone un aspect additif (juxtaposition de lotissements autonomes, implantations d'équipements hors échelle, agglomérations de bâtiments relevant de divers styles exogènes au contexte local...). Pour l'ensemble de ces raisons la remise en valeur de ces paysages faibles s'avère lourde et difficile, sauf à l'occasion de mesures ponctuelles d'accompagnement paysager.

Types d'interventions requis :

- Aménagements d'espaces publics ;
- Insertions végétalisées des équipements et des bâtiments ;
- Interventions en limite de zone sur l'amélioration des articulations entre les paysages faibles et les paysages ordinaires, remarquables et très remarquables ;
- Réhabilitation générale de la zone via un schéma directeur, dans une optique non seulement réparatrice, mais aussi préventive (mesures anticipatives tendant à optimiser la qualité des futures constructions ou interventions à impact paysager) ;
- En cas de rénovation de bâtiments, rectification de coloris et de gabarits mal intégrés ;
- Observatoire : suivi de la restauration.

### **3.4.2 Paysages moyens**

Les paysages moyens (en saumon clair sur la carte) correspondent aux centres villes historiques des deux localités importantes du Parc, à savoir Houffalize et La Roche. Ces deux poches de paysage quasi urbain sont jugées de valeur globalement satisfaisante à l'échelle du territoire. Néanmoins la pression du bâti, la diversité des équipements et la relative faiblesse de la qualité architecturale amènent à les considérer comme non remarquables, mais simplement satisfaisants ; même si certains de leurs caractères sont ponctuellement remarquables (vue plongeante sur l'église d'Houffalize, site du château à La Roche, ...).

Types d'interventions requis :

- Gestion rigoureuse (via RCU, CCAT,...) pour éviter la dégradation – potentiellement rapide – de ce type de paysage, notamment par un bâti « exogène » à l'identité de ces deux agglomérations ;
- Instauration de mesures de contrôle via un observatoire du paysage pour évaluer les évolutions de ces territoires qui pourraient assez facilement se dégrader étant donné les nombreuses activités qu'ils abritent ;
- En cas de rénovation de bâtiments, rectification de coloris et de gabarits mal intégrés.

### **3.4.3 Paysages remarquables**

Les paysages remarquables (en orange sur la carte) constituent des portions du territoire qui se démarquent par leurs valeurs (perceptives, géomorphologiques, écologiques, sylvicoles, esthétiques, historiques, architecturales, urbanistiques...) élevées. Leurs hautes qualités leur confèrent une valeur emblématique au territoire du Parc. Ce sont des paysages à préserver et qui constituent un atout en termes touristiques.

Types d'interventions requis :

- Protection renforcée (plan de secteur, schéma de structure, PCDR, PCDN, ZACC, ...)
- Sensibilisation des habitants/propriétaires/usagers (brochures) ;
- Instauration de mesures de contrôle via un observatoire du paysage pour évaluer les évolutions de ces paysages ;
- Elaboration d'un plan de gestion du paysage pour assurer la pérennité des caractères à préserver.

### **3.4.4 Paysages très remarquables**

Espaces plus ponctuels du territoire, les paysages très remarquables (en orange foncé sur la carte) correspondent à des paysages rares à l'échelle du Parc et qui attestent d'un grand nombre de qualités (aspect cumulatif des critères visuels, géomorphologiques, écologiques, historiques, esthétiques, urbanistiques...). Ils possèdent également une haute valeur identitaire. Par ces qualités, ils devraient nécessairement faire l'objet de mesures de protection à travers les différents outils légaux de protection du paysage et par ailleurs faire l'objet d'une campagne de sensibilisation ciblée auprès des habitants et usagers. Enfin, ils devraient par leurs hautes valeurs retenir de manière soutenue l'intérêt des communes en termes de gestion durable du paysage et tout particulièrement en termes de restauration (réouverture des paysages de fagnes et de landes).

Types d'interventions requis :

- Protection renforcée (plan de secteur, schéma de structure, PCDR, PCDN, RUE...).
- Elaboration d'un plan de gestion du paysage pour assurer la pérennité des caractères à préserver ;
- Elaboration d'un plan de gestion du territoire pour favoriser la création de certains types de paysages remarquables comme ceux des milieux fagnards et des landes sèches ;
- Identification des menaces et prise en compte/contrôle de celles-ci ;
- Sensibilisation des habitants (brochures) ;
- Instauration de mesures de contrôle via un observatoire du paysage pour évaluer les évolutions de ces paysages ;
- Mise en valeur touristique.

### **3.4.5 A propos de la délimitation des zones paysagère**

Nos périmètres circonscrivant des zones de valeur paysagère traduisent une évaluation globale du paysage du Parc. Les zones de grandes tailles sont souvent le fruit d'une pluralité de critères (perceptif, géomorphologique, écologique, urbanistique, ...) pris en compte, alors que certaines zones de petites superficies ne relèvent bien souvent que de la prise en compte que d'un ou deux critères (la faiblesse d'implantation urbanistique par exemple).

Les limites des zones d'évaluation paysagères correspondent tantôt à une limite administrative (par souci d'opérationnalité à l'échelle de chaque commune), tantôt elles ont été rabattues sur des voiries (chemins agricoles, ...), afin de proposer un tracé tangible au sein du paysage.

Néanmoins, les zones ainsi délimitées ne relèvent pas d'une précision topographique précise. Ce travail qui serait celui d'un géomètre, pourrait être réalisé dans la mesure où il existerait une volonté communale de doter certaines de ces zones d'un statut légal associé à une réglementation particulière. Toutefois, les zones permettent de prendre conscience selon une approche synthétique des atouts et des faiblesses du paysage du Parc.

### **3.4.6 Analyse de la carte**

L'analyse de la carte d'évaluation paysagère permet de constater que les paysages du Parc, par rapport à ceux de la Belgique et de la Région wallonne sont globalement très bien conservés. De vastes zones du territoire peuvent être considérées comme des paysages remarquables et même très remarquables. Il est incontestable que le territoire du Parc comprend des paysages qui comptent parmi les plus fameux de la Belgique. La Roche en Ardenne et la vallée de l'Ourthe sont gratifiées globalement d'une étoile au « Guide Bleu » des éditions Hachette (2004), tandis que le site du Hérou et le belvédère des Six-Ourthes reçoivent individuellement et spécifiquement une étoile comme site remarquable. Cette haute valeur paysagère globale entraîne même un tourisme du paysage. De fait, il est notoire que les hollandais séjournent dans la vallée de l'Ourthe pour le cadre remarquable qu'elle offre. Le site du Hérou, le belvédère des Six-Ourthes, le point de vue de Bérisménil, le méandre du barrage de Nisramont et le confluent des Deux-Ourthes sont autant de sites hautement appréciés pour leurs valeurs paysagères.

Néanmoins, le tourisme, et notoirement celui lié aux zones de loisirs (campings, chalets, ...), a localement fortement dégradé le paysage et tout particulièrement non loin des zones comptant parmi les plus remarquables (vallée de l'Ourthe). Cette localisation des perturbations ne fait qu'augmenter le sentiment d'une profonde altération paysagère au sein de ces parties du territoire.

Ensuite, il faut également déplorer que les abords des noyaux villageois au sein des zones d'extension d'habitat aient été pour la plupart fortement dégradés par l'introduction malheureuse d'architectures relevant de modes constructifs et stylistiques exogènes. A côté de la question des campings mal intégrés, une seconde problématique aigue concerne la perte identitaire grave occasionnée par ce type de construction aux villages ardennais traditionnels. Alors que la région aurait pu se prévaloir de nombre de villages ruraux parmi les plus remarquables de la Wallonie en termes de qualité architecturale vernaculaire, il convient de relever qu'il est aujourd'hui difficile de dénicher un village dont la cohérence urbanistique en termes d'extension et de relation avec le noyau villageois et la qualité du bâti traditionnel ne soient pas mises à mal par des constructions exogènes. Cette situation est d'autant plus préjudiciable, que les modes d'implantation de ces types de bâtiment consistent souvent à un égrènement lâche de fermettes « 4 façades » en contradiction avec le caractère plus densifié des noyaux villageois traditionnels.

Enfin, il faut également relever que ponctuellement, des équipements agricoles (hangars, silos) et des équipements économiques (bâtiments de PME,...) occasionnent une altération des paysages essentiellement par la faiblesse de la réflexion (ou l'absence de réflexion) qui a commandé leur intégration territoriale.

Les zones très remarquables comportent essentiellement la vallée méandreuse de l'Ourthe et des paysages de hauts plateaux initialement couverts de fagnes et de landes. Ces derniers sont des paysages à multiplier au sein du Parc à travers une politique volontariste de récréation de paysages fagnards (réouverture des milieux). Ensuite, certains paysages ont été jugés « très remarquables » étant donné les vastes panoramas qu'ils offrent comme le village de Cielle (qui porte bien son nom) et les abords d'Halleux.



*La vallée de l'Ourthe et ses méandres : un paysage « sauvage » et très remarquable*



*Vue sur la basse vallée de l'Ourthe et sur la Famenne depuis les hauteurs panoramiques de Cielle : un paysage « aérien » très remarquable*



*Fagnes aux abords de Bovigny : un paysage « très remarquable »*

Les zones remarquables composent une trame vaste et très structurante à l'échelle du Parc. Ils forment la matrice de base, elle-même surévaluée sous la forme de paysages « très remarquables » ou sous-évaluée sous la forme de paysages « moyens » et « faibles ». Etant donné la haute qualité globale du paysage du Parc, il a été considéré que c'était la valorisation « remarquable » qui constituait le niveau pivot autour duquel plus ponctuellement le paysage était différemment qualifié. Globalement, la majeure partie de l'espace forestier et agricole a été jugé comme « remarquable »



*La vallée de l'Ourthe occidentale entre Ortheuville et Wyompont : un paysage « remarquable »*



*Une vue transversale sur la vallée de l'Ourthe orientale en aval de Deiffelt : un exemple de paysage « remarquable »*

Les deux petites poches de paysages moyens (les centres d'Houffalize et de La Roche) concernent des petits territoires sur lesquels cette qualification permet d'attirer l'attention et donc d'entraîner une meilleure prise en compte de la dimension paysagère de ces cœurs de localité.



*Le cœur d'Houffalize qui bénéficie d'un site paysage remarquable mais qui se démarque par une architecture de valeur très passable : un exemple de paysage moyen*

Enfin, les paysages faibles comprennent des zones plutôt de forme longitudinale (à petite échelle ou à grande échelle) étant donné qu'il s'agit de paysages liés aux abords de voiries importantes ayant eu (et ayant encore) au cours de l'histoire un impact sur le développement territorial. Néanmoins, cet impact en termes paysagers fut plutôt négatif en occasionnant notamment un « comblement » des articulations initialement non bâties entre les villages et en accueillant (sans réflexion paysagère) des équipements nécessaires, mais qui par leur échelle et par leur architecture témoignent de faibles qualités. Il s'agit aussi de zones d'extension d'habitat relevant de principes architecturaux et constructifs exogènes.



*Equipement typique du paysage de bordure de grande nationale (pompe à essence, garage, friterie, dancing, ) : un paysage faible*



*ZACC de Gouvy : on pourrait se croire partout sauf dans les Ardennes !  
Un paysage faible désormais sans identité.*

## **4 Évaluation des territoires paysagers**

---

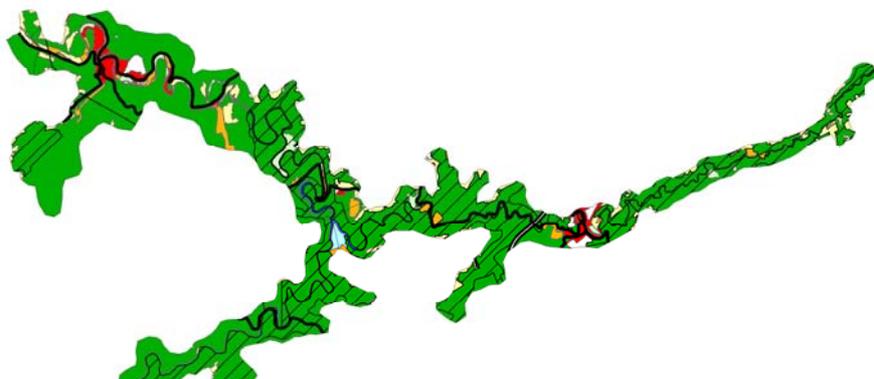
L'analyse des territoires paysagers définis dans le diagnostic descriptif se fera au travers de trois documents que sont :

- Le plan de secteur ;
- La carte des enjeux paysagers ;
- La carte de la qualité des paysages.

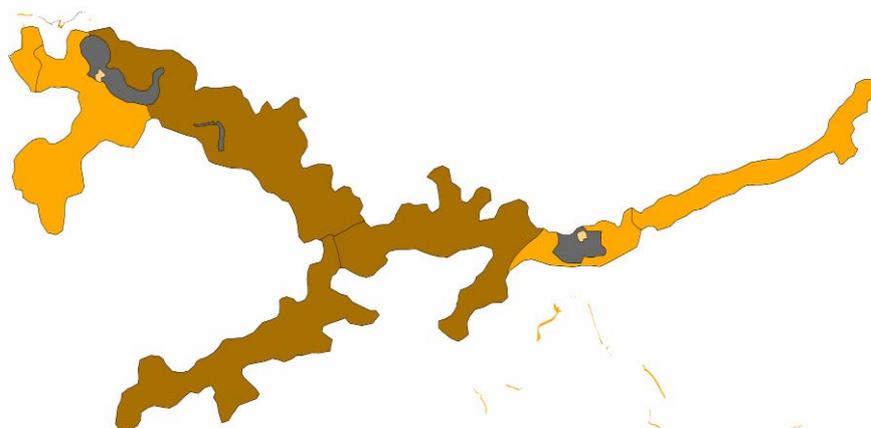
Cette partie du document joue le rôle de synthèse par rapport à l'ensemble des documents analysés (plan de secteur, Natura 2000...) et créés par l'auteur de projet (évaluation des enjeux du paysage, évaluation de la qualité du paysage, typologie des ZACC...), ce qui va permettre de mettre en parallèle des phénomènes relatifs à des problématiques diverses.

Par ailleurs, par souci de clarté, chacune des six aires fait l'objet d'une fiche reprenant les éléments essentiels de cette analyse évaluative.

#### 4.1 Territoire de la vallée de l'Ourthe supérieure



*Enjeux paysagers du territoire de la vallée de l'Ourthe supérieure.*



*Valeur du paysage du territoire de la vallée de l'Ourthe supérieure.*

L'analyse élaborée ici se fait d'amont en aval de la vallée.

Dans la partie amont de la vallée - **aire de la vallée amont de l'Ourthe orientale** - la totalité de la zone est couverte par un PIP, tandis que l'affectation du sol est très majoritairement (presque exclusivement) forestière.

On retrouve quelque autres affectations qui viennent miter cette couverture, essentiellement des affectations agricoles. Les enjeux y sont qualifiés de moyens, toute implantation d'équipement n'ayant pas d'incidence visuelle direct sur l'aire.

La carte de valeur du paysage évalue la zone comme étant remarquable, au vu du couvert végétal varié alternant prairies et prés de fauche, arbres isolés, petits bosquets et masses boisées plus denses.

Au vu de ces observations, on peut conclure qu'il n'y a pas de réels conflits entre l'affectation du sol et la valeur de celui-ci. L'ensemble de la zone est bien protégé.

**Houffalize**, pôle d'attraction à l'échelle du Parc et point de chute de nombreux visiteurs, est majoritairement affectée en zone d'habitat dont les espaces encore vierges sont très rares aujourd'hui.

Les opportunités foncières sont pourtant loin d'être absentes puisqu'il existe cinq ZACC dont la superficie totale approche de la zone actuellement construite. On se préoccupera dès lors de cet important potentiel foncier dont l'impact paysager est à gérer (phénomène de covisibilité depuis le centre du village) et à mettre en valeur (point de vue intéressants depuis les ZACC). Une réflexion à l'échelle de l'agglomération semble indispensable pour une utilisation parcimonieuse de ces réserves et non une consommation de l'espace au cas par cas. Une attention toute particulière doit être accordée aux opportunités de phasage dans la mise en œuvre, mécanisme à mettre en œuvre dans le rapport urbanistique et environnemental (RUE).

Ces remarques sont à mettre en parallèle avec la carte des valeurs paysagères qui met en avant le caractère faible de ce paysage urbain affecté par des extensions récentes souvent trop lâches et en désaccord avec le contexte patrimonial existant. Cependant, le centre de l'agglomération bénéficie d'une qualité meilleure, qualifiée de moyenne.

Deux zones de loisirs se situent dans le fond de vallée, en connexion directe avec le village. La cohabitation entre ces zones de loisirs et le reste du village semble actuellement peu harmonieuse. D'une part en termes d'activités (fonctionnement autarcique des zones de loisirs, surtout la zone d'OI Foss d'Outh') et d'autre part en termes paysagers (faible cohérence visuelle).

Le village d'Houffalize semble bénéficier assez faiblement de la présence de ces zones, qui ne participent pas à son organisation urbanistique et apparaissent plutôt comme deux éléments greffés sur le tissu existant.

On retiendra enfin une possibilité d'extension de la zone située à l'ouest, notamment sur les versants de la vallée (réflexion à mener sur la covisibilité).

La carte des enjeux appuie à son tour sur la nécessité de prendre en compte l'importance de toute intervention dans Houffalize et ses abords (l'ensemble des affectations est classé en enjeu important).

L'autoroute A26-E25, dont l'impact visuel est indéniable, marque en quelque sorte la limite de l'agglomération.

Au vu de ces observations, on retiendra qu'il s'agit de garder voire de renforcer le rôle polarisateur de cette agglomération en lui assurant un développement en harmonie avec son contexte paysager.

Au-delà de Houffalize - **aire de la vallée méandreuse et encaissée de Houffalize** - le PIP reprend après s'être interrompu à hauteur de l'agglomération pour continuer jusqu'au-delà de la confluence. Seules deux zones de loisirs viennent ponctuer une affectation presque exclusivement forestière. Une des deux, à hauteur de Rensiwez, est encore vierge (actuellement occupée par un couvert forestier). A nouveau, la carte des enjeux détermine des enjeux importants pour toutes les affectations, y compris (et surtout), les zones forestières dont le rôle est particulièrement structurant dans cette partie de la vallée caractérisée par des vues à moyenne distance. La carte de la qualité du paysage souligne pour sa part la valeur très remarquable de l'espace, et ce jusque La Roche-en-Ardenne.

L'Ourthe occidentale - **aire de la vallée amont de l'Ourthe occidentale** - n'est protégée que partiellement par un PIP, puisque celui-ci suit la limite communale de Bertogne et ne couvre donc que le flanc sud de la vallée. Cette délimitation semble peu appropriée à la réalité paysagère, à laquelle la carte de la valeur attribue une appréciation positive. La totalité de l'affectation de cette aire est forestière et classée en enjeu important.

Au vu de ces observations, on s'interrogera sur la pertinence du découpage du PIP au sein de ce paysage de grande valeur.

**La confluence des Deux Ourthes** constitue un des lieux emblématique du Parc et annonce une série de belvédères qui vont s'égrener le long du cours d'eau et offriront à l'observateur l'étendue de ce paysage exceptionnel. Une vaste opportunité foncière est formée par une zone d'équipement communautaire dont seule la partie proche du fond de vallée est mise en œuvre (centre ADEPS). Cette zone fait place, au sud, à une importante zone de loisirs entièrement vide. On relèvera également la présence d'une zone de loisirs vierge sur le flanc opposé de la vallée.

Au vu de ces observations, il apparaît clairement qu'il s'agit d'une zone nécessitant une réflexion globale à la fois sur l'aménagement de la zone elle-même et à la fois sur le rôle de celle-ci au sein du Parc.

La portion de la vallée comprise entre la confluence et La Roche-en-Ardenne - **aire de la vallée méandreuse et encaissée de La Roche** - concentre l'essentiel des attractions touristiques du Parc : campings, activités liées à la présence de l'eau, belvédères sur les hauteurs, parcours de randonnées etc. On réalisera dès lors l'importance des enjeux liés à cette espace dont la qualité est une des bases de l'activité économique et de la vitalité de l'entièreté la région. Cette importance des enjeux est reprise cartographiquement puisque la grande majorité des affectations est classée en enjeu important. On relèvera une interruption du PIP en amont de Maboge, interruption sur laquelle il convient de s'interroger. La carte de la qualité du paysage fait ressortir le village de Maboge comme paysage faible, essentiellement justifié par la présence de zones de loisirs faiblement intégrées au contexte dans lequel elles s'insèrent. On retiendra en effet de cette zone une mauvaise cohabitation entre le village (unité urbaine cohérente) et ces équipements dont la superficie dépasse celle du village et se démarque par une « architecture » et un type d'implantation exogène au reste du village. On retiendra également que cette zone de paysage faible s'étend le long de la zone de loisirs en direction du sud ou s'égrènent de façon déstructurée une série de constructions de type « chalet ».

Au vu de ces observations, on prendra conscience de l'importance d'encadrer toutes interventions futures dans cette partie du territoire porteuse d'avenir, au même titre que l'importance de l'élaboration d'une série de recommandations visant à restructurer certaines zones actuellement problématiques.

L'agglomération de **La Roche-en-Ardenne**, au même titre que Houffalize, voit la qualité de son paysage évaluée comme faible. Cela s'explique par de nombreuses extensions en désaccords avec le noyau bâti originel organisé autour du château (zone qualifiée de paysage remarquable). Les plus grosses « erreurs » d'intégration sont cependant commises par les infrastructures touristiques dont la superficie, le mode d'organisation et les matériaux sont peu favorables à une bonne cohabitation avec le reste du village. Le plan de secteur définit pour sa part une large ZACC située sur le flanc nord de la vallée, espace caractérisé par une topographie marquée. Il s'agit là d'une opportunité de structuration de cette partie du village.

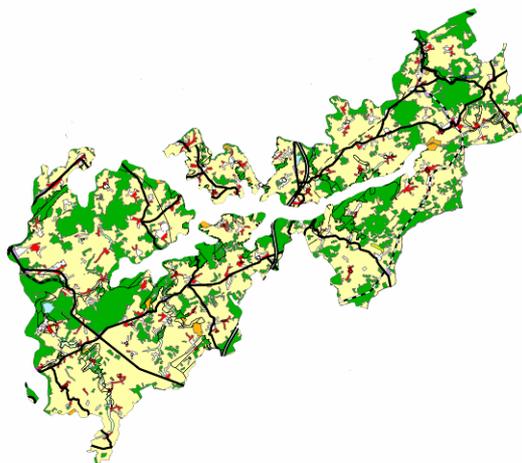
On comprendra l'importance des enjeux liés à une agglomération dont le rayonnement dépasse largement le territoire du Parc.

Au vu de ces observations, on retiendra qu'il s'agit de garder le rôle polarisateur de cette agglomération en lui assurant un développement en harmonie avec son contexte paysager, au travers, notamment, d'une mise en valeur d'un patrimoine bâti loin d'être inintéressant.

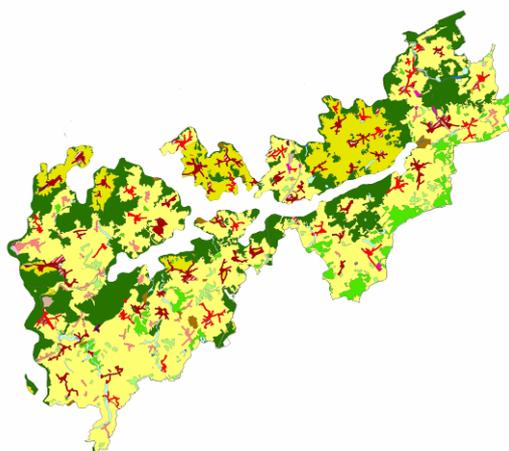
En aval de La Roche-en-Ardenne - **aire de l'extrémité du massif ardennais** - l'espace du fond de vallée est marqué par une alternance de zones de loisirs et de zones agricoles aux enjeux importants. Le paysage est loin d'être dénué d'intérêt et est qualifié de remarquable (contre un paysage très remarquable pour l'essentiel de la vallée).

Plusieurs zones de loisirs ne sont pas mise en œuvre, ce qui montre l'importance d'encadrer toutes interventions sur ces espaces qui bénéficient de la proximité de l'agglomération de La Roche-en-Ardenne.

## 4.2 Territoire paysager herbager



*Plan de secteur du territoire herbager.*



*Enjeux paysagers du territoire herbager.*



*Valeur du paysage du territoire herbager.*

Le territoire paysager herbager est de loin le plus vaste du Parc. Malgré une unité paysagère incontestable, il contient deux aires présentant des caractéristiques supplémentaires que sont la zone sud marquée par un caractère de plateau et la zone autour de Cherain marquée par la présence d'un maillage vert important<sup>25</sup>.

L'analyse élaborée ici se fait d'ouest en est.

**Les plateaux herbagers**, à hauteur de la commune de Tenneville, fortement identitaires au Parc, ne possèdent pas de protections particulières, que cela soit au niveau du plan de secteur ou de tout autre document à valeur contraignante. Le plan de secteur y fait alterner les affectations agricoles, forestières et d'habitat tandis que l'ensemble est qualifié de remarquable par la carte d'évaluation de la qualité du paysage.

On retiendra que la partie ouest du territoire est constitué de paysages remarquables et identitaires au Parc mais ne bénéficiant pas de protections particulières.

**Plus au sud**, sur la commune de Sainte-Ode, on trouve des paysages pour leur part très remarquables, entre Tillet et Hubermont. Soulignons que la carte des enjeux fait état d'enjeux importants au niveau des zones d'habitat qui montrent de nombreuses opportunités foncières qui constituent à la fois un potentiel de valorisation (architecture intégrée de qualité) au même titre qu'un potentiel de déstructuration de cette partie du territoire (mitage de l'espace par une typologie architecturale pauvre<sup>26</sup>).

Au vu de ces observations, on se souciera de l'évolution de cette partie du territoire permise par les opportunités foncières, et ce dans une optique de bonne intégration paysagère de toutes nouvelles constructions.

**L'ensemble de la partie ouest** du territoire (constitué par les communes de Tenneville et Sainte-Ode), est traversé selon un axe nord-ouest/sud-est par la nationale N4. Infrastructure routière indispensable<sup>27</sup>, elle ne constitue néanmoins une nuisance en termes paysagers. L'ensemble des zones traversées par cet équipement souffrent de sa présence, justifiant la détermination d'un paysage faible sur la carte d'évaluation de la qualité du paysage. Notons que la carte des territoires et aires identifie son tracé comme étant une entité paysagère particulière.

Au vu de ces observations, on retiendra la nécessité de gérer l'ensemble du tracé de la nationale N4, et ce spécifiquement sur ses abords immédiats.

**La frange nord** du territoire est caractérisé par la présence d'enjeux importants autour des noyaux villageois de Halleux, Beausaint, Ronchamp, Hives, Nadrin, Wibrin, Cherain,...enjeux liés au fait que l'on retrouve là une structure d'organisation auréolaire traditionnelle (voir fiche Périmètre d'enjeux paysagers).

**La zone frontalière** est caractérisée par une série de masses boisées de taille moyenne à importante jouant un rôle structurant en termes paysagers (voir fiche Analyse transfrontalière).

<sup>25</sup> Voir Analyse descriptive Chap 7.2

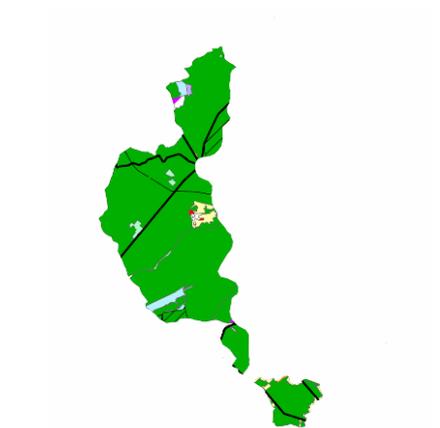
<sup>26</sup> Voir Analyse descriptive Chap. 4.5.2

<sup>27</sup> Voir Analyse descriptive Chap. 4.4

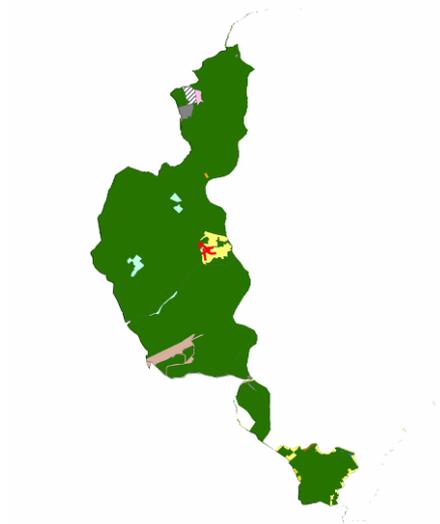
Aux portes du territoire de la vallée de l'Ourthe supérieure, au sud de Gouvy, se trouve la zone de loisirs du **lac de Chérapont**. Cette zone est relativement bien intégrée actuellement mais doit faire l'objet d'une attention toute particulière en cas d'extension, extension permise par une large portion de la zone non encore occupée (voir fiche évaluative).

On retiendra enfin que ce territoire herbager contient **quatre des chefs-lieux** du territoire du Parc, que sont Tenneville, Amberloup, Houffalize, Bertogne et Gouvy. Ces lieux sont chacun porteur de nombreux enjeux, à la fois en termes d'image et d'opportunités foncières (voir fiche Périmètre d'enjeux paysagers).

### 4.3 Territoire paysager du haut plateau forestier de Saint-Hubert



*Plan de secteur du plateau forestier de Saint-Hubert.*



*Enjeux paysagers du plateau forestier de Saint-Hubert.*



*Valeur du paysage du plateau forestier de Saint-Hubert.*

Situé sur les hauteurs à l'extrémité ouest du Parc, le territoire des hauts plateaux forestiers de Saint-Hubert montre un profil homogène au niveau de ses affectations, de ses enjeux et de la qualité de son paysage.

Laneuville-au-Bois constitue la seule entité villageoise de tout ce territoire. Porteuse d'enjeu moyen du point de vue du bâti ou de l'espace agricole, on retiendra la présence d'une ZACC de cœur de village. Les opportunités foncières le long des voiries semblent également loin d'être négligeables.

On retiendra la nécessité d'une réflexion globale en termes d'organisation du village, préalablement à toute intervention sur les parcelles constructibles vides.

Le Bois de Sainte-Gertrude et la fagne du Rouge Ponceau sont identifiées comme réserves naturelles par le plan de secteur. Il s'agit en effet d'espaces de grande valeur écologique<sup>28</sup> à laquelle vient s'ajouter une valeur paysagère mise en évidence par la carte d'évaluation de la qualité du paysage, reprenant en fait la sous-aire des fagnes du plateau de Saint-Hubert.

Il semble intéressant de s'assurer de la bonne information de la présence de ce type d'espace auprès du public tout en assurant un aménagement de l'espace permettant de concilier activité touristique et respect du cadre naturel.

Enfin, la nationale N89 joue le rôle de colonne vertébrale de ce territoire. Le flux relativement peu important qu'elle draine ne semble pas poser de réels problèmes sonores.

---

<sup>28</sup> Voir Analyse descriptive Chap 3.6.3

#### 4.4 Territoire de la couronne forestière du Haut plateau des Tailles



*Plan de secteur de la vallée de la couronne forestière du Haut plateau des Tailles.*



*Enjeux paysagers du territoire de la vallée de la couronne forestière du Haut plateau des Tailles.*



*Valeur du paysage du territoire de la couronne forestière du Haut plateau des Tailles*

Le territoire paysager de la couronne forestière du Haut plateau des Tailles présente la particularité d'offrir une très grande unité : couverture forestière hégémonique et continue, habitat quasi absent, qualité paysagère globalement remarquable.

L'analyse élaborée ici se fait d'ouest en est.

Malgré une affectation presque exclusivement forestière identifiée comme porteuse d'enjeux importants de par son rôle structurant et identitaire, le plan de secteur identifie une zone d'habitat à hauteur du village de **Mémont**. Celui-ci se voit accompagné d'une zone de loisirs dont la superficie dépasse celle du village lui-même. On se questionnera dès lors sur les solutions à apporter en termes de cohabitation entre les deux fonctions.

La partie centrale de ce territoire, constituée en grande partie par le Bois de Martin Moulin, est couverte partiellement par des PIP à hauteur des cours d'eau de l'Eau de Martin Moulin et de la vallée des Fées. Parallèlement, on retiendra que la croix des Marchands se voit également munie d'un PIP.

On retiendra tout particulièrement la présence de la zone de loisirs de Martin Moulin, en amont du PIP de la vallée des Fées, où se pose la question de la bonne intégration paysagère des futures constructions (la zone semble actuellement vide) aux abords du PIP.

Les deux carrières du Bois de Cédrogne et du Bois de La Roche, de petite superficie, semblent poser peu de nuisances, et ce de par leur position isolée.

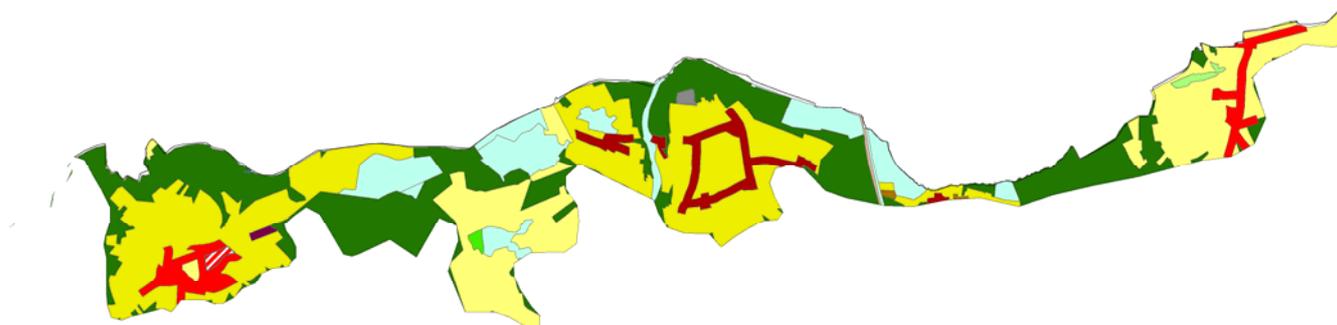
Enfin, on retiendra la traversée de l'autoroute A26-E25 Liège-Bastogne selon un axe nord-sud. Malgré la taille imposante de cet équipement, les nuisances paysagères qu'il engendre se limitent à ses abords immédiats.

Au vu de ces observations, on retiendra le caractère uniforme de cette aire, que cela soit au niveau de son affectation ou au niveau de sa qualité paysagère. Dès lors l'attention devra se porter essentiellement au travers de quelques axes forts portant essentiellement sur les pratiques sylvicoles, tout en gardant à l'esprit la valeur de cet espace en tant qu'élément structurant (visuellement) et identitaire (mentalement) du Parc.

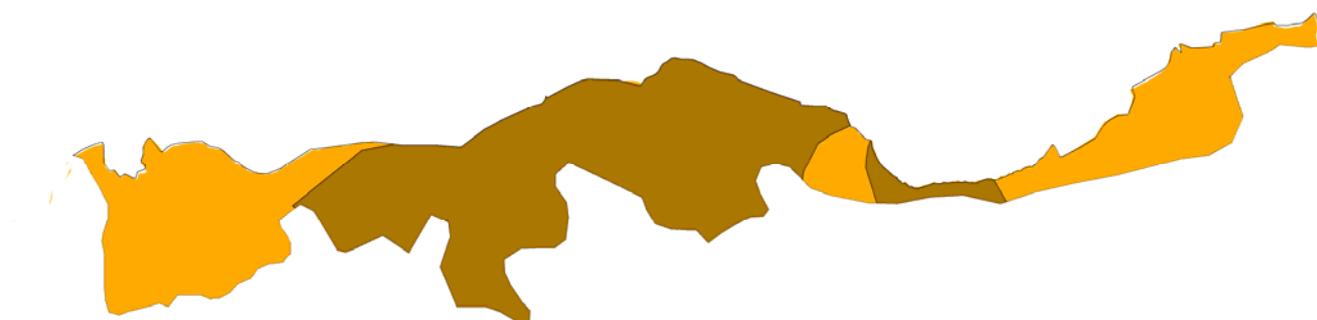
#### 4.5 Territoire paysager du sommet du plateau des Tailles



*Plan de secteur du territoire du Plateau des Tailles.*



*Enjeux paysagers du territoire du Plateau des Tailles.*



*Valeur du paysage du territoire du Plateau des Tailles.*

L'aire du sommet du plateau des Tailles est la seule zone du Parc où les altitudes dépassent les 600 mètres. Le fil rouge à suivre lors de toute intervention semble donc être la préservation des vues exceptionnelles offertes sur l'ensemble du Parc. A ces aspects visuels s'ajoute une valeur écologique remplie par les espaces de Fagnes.

L'analyse élaborée ici se fait d'ouest en est.

**Le village de Samrée** est caractérisé par une structure auréolaire traditionnelle, trace des modes d'organisation de ces villages hérités du passé. Les opportunités foncières sont importantes, et ce sous forme de terrains vierges situés en zone d'habitat et sous forme d'une vaste ZACC à proximité du centre du village. Les risques de déstructuration du village sont donc présents, risques mis en évidence par la carte des enjeux paysagers. Les espaces agricoles périphériques, participant à l'identité du village, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière en termes d'intégration dans le cas d'implantation d'équipements agricoles. De plus, on relèvera la présence d'une ZAE jouant l'articulation entre la forêt et le village.

On retiendra de ces observations que toute intervention devra se faire dans un respect du cadre dans lequel elle s'insère, et ce en prêtant une attention toute particulière à la préservation des vues.

**Les fagnes de Chabrehez et des Mochettes** constituent, avec la **fagne du Grand Passage** à l'est, des éléments de très grande valeur écologique et paysagère reconnus par le plan de secteur comme zones naturelles. Toutes interventions sur les zones constructibles situées à proximité semblent dès lors très délicates. Par contre, il est intéressant de s'interroger sur l'opportunité de réaliser des aménagements visant à mieux faire connaître ces sites auprès du public, ouvrant ainsi la porte à un tourisme écologique, relativement peu existant dans la région (mais cependant loin d'être inexistant).

La carte d'évaluation de la qualité du paysage met également en avant la valeur très remarquable de cette partie du territoire.

On retiendra qu'il convient de mettre en valeur ces sites par une préservation de leurs qualités paysagères et écologique parallèlement à une exploitation « douce » de leur potentiel touristique et didactique.

**La vallée de l'eau de Martin Moulin** est classée, à juste titre, en PIP. Cette zone bénéficie également d'une bonne couverture par le réseau Natura 2000.

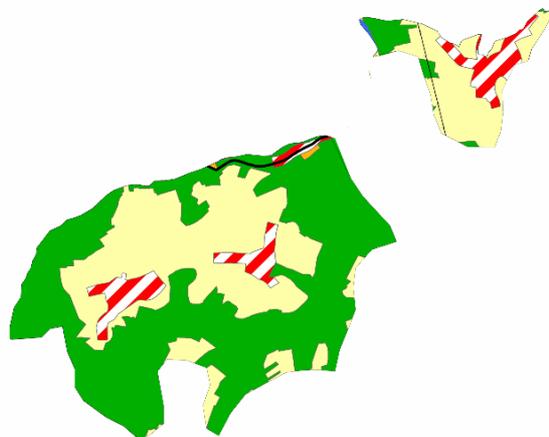
**Le village de Tailles** offre une organisation très lâche dont le centre (peu marqué) est couvert par un PICHE. De nombreuses opportunités foncières semblent exister le long des voiries, risquant de mettre en cause l'organisation-déjà peu polarisée-du village.

Dès lors, on veillera à encadrer toutes interventions dans une réflexion portant sur la morphologie du village dans son entièreté.

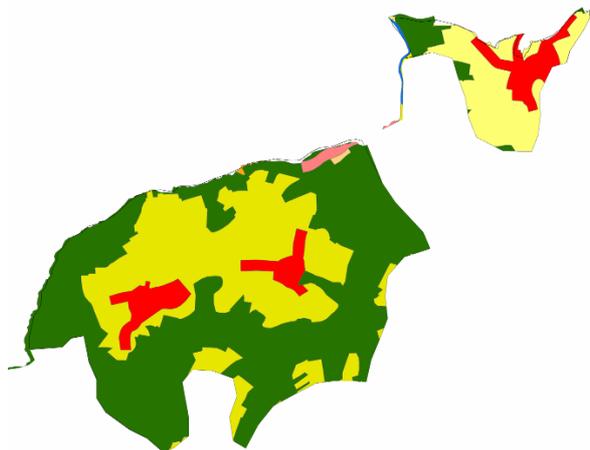
L'autoroute A26-E25 Liège-Bastogne qui coupe ce territoire du nord au sud présente relativement peu de problèmes de pollution visuelle ou sonore, de par notamment la présence de masses boisées. La carte d'évaluation de la valeur interrompt cependant la valeur très remarquable de l'espace à ses abords.

La partie est, loin d'être dénuée d'intérêt, présente relativement peu d'enjeux particuliers tout en offrant une valeur du paysage qualifiée de remarquable.

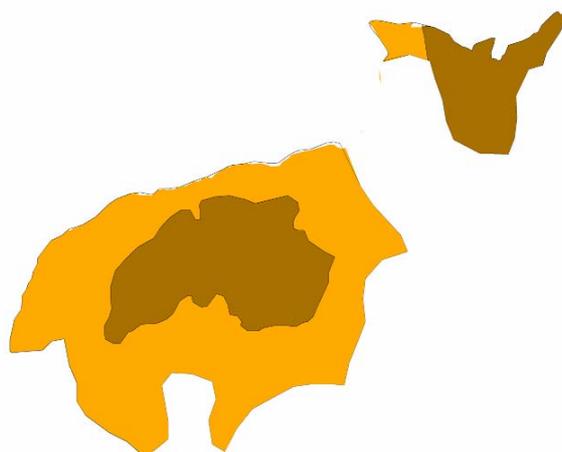
#### 4.6 Territoire paysager des replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne



*Plan de secteur du territoire paysager des replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne.*



*Enjeux paysagers du territoire des replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne.*



*Valeur du paysage du territoire des replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne.*

Le territoire paysager des replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne, s'il se distingue avant tout par sa petite taille, offre néanmoins une atmosphère qui lui est propre de par les vues à longues distances et l'ouverture de son paysage par rapport au reste du massif ardennais, annonçant une transition vers la Famenne.

**Les villages de Halleux et Gènes** sont les deux seules entités villageoise de la partie sud de ce territoire. De par leur organisation, ces espaces renvoient à la structure ancienne auréolaire d'organisation des villages (voir fiche évaluative). Le plan de secteur les identifie en zone d'habitat tandis que la carte des enjeux y ajoute des enjeux importants, dû à la présence d'opportunités foncières et donc à un risque de déstructuration du village. Les espaces agricoles périphériques doivent faire l'objet d'une attention toute particulière en termes d'intégration dans le cas d'implantation d'équipements agricoles. La carte d'évaluation de la qualité du paysage souligne également la grande qualité de cette partie du territoire.

Enfin, un atout de cette zone semble être la qualité des vues à longue distance permises par une topographie marquée et une ouverture du paysage.

Au vu de ces observations, on veillera à harmoniser toute intervention avec le contexte paysager, y compris dans le sens d'une préservation et d'une mise en valeur des vues.
---

Le village de Cielle présente pour sa part une certaine valeur patrimoniale sans pour autant bénéficier d'une protection particulière au plan de secteur. Au même titre que Halleux et Gènes, le village de Cielle est qualifié de paysage très remarquable, évaluation notamment justifiée par la qualité des vues à (très) longues distances.

Dès lors, il semble primordial que toute intervention se fasse dans un respect ou une mise en valeur des vues exceptionnelles offertes par le site.
---

## 5 Annexes

---

### 5.1 Bibliographie

- Devillers, P., 2006. La place et le rôle de la Wallonie dans le contexte de la diversité biologique du continent européen pp121-136 *in* Lebrun Ph. (coord.), 2006. Comptes-rendus du cycle de Conférences et du Forum Biodiversité: état, enjeux et perspectives. Chaire Tractebel-Environnement 2004.
- Goffart P. 2006. La conservation des libellules et la gestion de leurs habitats *in* Goffart et al. (eds). 2006. Les libellules (Odonata) de Belgique : répartition, tendances et habitats. Publication du Groupe de Travail Gomphus et du Centre de recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW-DGRNE), Série "Faune-Flore-Habitats" n°1, Gembloux.
- Philippart J.C. et M. Vranken. 1983. Animaux menacés de Wallonie. Protégeons nos poissons. Gembloux et Jambes, Duculot et Région Wallonne.
- Rosell F., Bosz O., Collen P., & H. Parker. 2005. Ecological impact of beavers *Castor fiber* and *Castor canadensis* and their ability to modify ecosystems. *Mammal Review*, 35 :248-276.
- Ministère de la Région Wallonne, DGRNE, Service Ressources du Sous-sol, *Pierres et marbres de Wallonie*, éd. A.A.M, Bruxelles, 1987, 180p.

### 5.2 Liste des abréviations

- CCAT : Commission consultative d'aménagement du territoire.
- CWATUP : Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine.
- PCA : Plan communal d'aménagement.
- PCM : Plan communal de mobilité.
- PCDN : Plan communal de développement de la nature.
- PCDR : Plan communal de développement rural.
- PEP : périmètre d'enjeux paysager.
- PIP : Périmètre d'intérêt paysager.
- PICHE : Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique.
- RUE : Rapport urbanistique et environnemental
- SSC : Schéma de structure communal.
- ZACC : Zone d'aménagement communal concerté.
- ZAE : Zone d'activité économique.

### 5.3 Listes des cartes

- Carte 06 : Evaluation des enjeux du paysage ;
- Carte 07 : Evaluation de la qualité des paysages.

#### **5.4 Liste des fiches**

- Fiche évaluative de l'aire herbagère ;
- Fiche évaluative de l'aire du plateau des Tailles ;
- Fiche évaluative de l'aire de la couronne forestière du plateau des Tailles ;
- Fiche évaluative de l'aire des replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne ;
- Fiche évaluative de l'aire de la vallée de l'Ourthe supérieure ;
- Fiche évaluative de l'aire des plateaux de Saint-Hubert ;
- Périmètres d'enjeux paysagers : les principales agglomérations du Parc ;
- Périmètres d'enjeux paysagers : les principales masses boisées du Parc ;
- Périmètres d'enjeux paysagers : les villages d'organisation traditionnelle ;
- Gives : évaluation d'une ZACC ;
- Cherapont : évaluation d'une zone de loisir ;
- Transect évaluatif.

## **5.5 Critères d'évaluation du paysage**

Les critères d'évaluation du paysage ont été présentés lors de la phase méthodologique. Ils ont été utilisés lors des phases descriptives et évaluatives du diagnostic. Nous faisons figurer ci-après les critères utilisés.

Tout travail d'évaluation passe préalablement par la définition de critères d'analyse eux-mêmes établis en fonction des objectifs d'évaluation à atteindre. Un paysage, réalité complexe s'il en est, peut donner lieu à des évaluations sensiblement très différentes suivant les objectifs recherchés. Ainsi, une analyse de la valeur écologique du paysage donnera des résultats très différents de ceux d'une analyse des valeurs perceptives du paysage (points de vue, ...) elle-même très différente d'une analyse conduite sur le concept du paysage ordinaire.

Pour notre part, nous avons opté pour une approche multicritère et croisée, afin de définir des zones d'évaluation paysagère qui traduisent une synthèse des différents critères identifiés ci avant. Cet effet de synthèse permet de proposer une lecture globale de la valeur paysagère du Parc Naturel des Deux Ourthes.

### **5.5.1 Le paysage perçu**

#### **Composition du paysage :**

- Avant-plan (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Plan moyen (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Arrière plan (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Horizon (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Remarques éventuelles sur l'enchaînement des différents plans.

#### **Types de vue :**

- Ouverte ou fermée ;
- Trouée / échappée ;
- Point de vue ;
- Large panorama (openfield) ;
- Vue horizontale / plane ;
- Vue plongeante ;
- Vue vers le haut.

#### **Aspects notoires :**

- Point focal remarquable ;
- Ligne de force remarquable.

#### **Remarques à propos des saisons (incidence sur la perception) ;**

#### **Menaces éventuelles vis-à-vis de ces valeurs visuelles ;**

#### **Remarques à propos de l'évolution historique (évolution vers une ouverture ou une fermeture du paysage)**

## 5.5.2 Le paysage naturel

### A. Critères géomorphologiques :

#### ***Altimétrie ;***

#### ***Remarques lithologiques ;***

#### ***Types de relief :***

- Général :
  - Plateau ;
  - Versant (adret/ubac) ;
  - Plaine ;
- Particulier :
  - Butte ;
  - Vallonnement ;
  - Vallée (tête de vallée, vallée étroite, large, ...) ;
  - Carrière (modification industrielle) ;
  - Autres.

#### ***Hydrographie :***

- Limite de bassin ;
- Ruisseau ;
- Rivière ;
- Étang ;
- Autres.

#### ***Remarques à propos de l'évolution historique (rectification des cours d'eau...) :***

### B. Critères écologiques :

#### ***Type général de couverture végétale ;***

#### ***Présence de milieux remarquables :***

- Zones humides (ruisseau, rivière, mare, étang, prairie humide, marais, ...) ;
- Zones boisées (forêt de feuillus ou de résineux, peuplement jeune ou âgé, ...) :
  - espèces dominantes ;
  - âges (grands arbres, arbustes, taillis bas, ...).
- Zones de prairies ;
- Zones de cultures (près de fauche, verger haute-tige, ...) ;
- Présence de haies (espèces) ;
- Zones urbaine et rurale.

#### ***Remarques sur la biodiversité (observation éventuelle) ;***

#### ***Rôle de corridor écologique / maillage vert ;***

***Menaces éventuelles vis-à-vis de ces milieux ;***

***Remarques à propos de l'évolution historique ;***

### 5.5.3 Le paysage construit et ses usages

**Critères urbanistiques et architecturaux :**

***Paysage urbain (remarques) ;***

***Ambiance villageoise (remarques) ;***

***Aspects de l'ambiance urbaine ou rurale ;***

- Entrée de ville ;
- Type de village : village concentré, village lâche, village de réseau routier, ...
- Localisation de l'habitat par rapport au relief ;
- Position des fermes par rapport au village ;
- Remarques sur le bâti :
  - Implantations ;
  - Gabarits ;
  - Matériaux :
    - murs (Arkose, grès quartzite, silex, brique, autres) ;
    - couvertures (tuiles, ardoises, autres, ...) ;
  - Couleurs ;
  - Analyse architecturale des types de bâti (exemple : architecture du type « rural traditionnel », architecture du type « urbain - première moitié du XXe siècle », architecture du type « villa », ...).
- Espaces publics :
  - Voiries (tracé, revêtement, équipement, plantation, ...) ;
  - Aménagements divers ;
- Usages dominants dans la zone.

***Statut(s) au plan de secteur ;***

***Questions d'extension d'habitat ;***

***Problèmes et menaces ;***

***Remarques à propos de l'évolution historique ;***

***Autres remarques ;***

**Critères patrimoniaux (histoire,...)**

***Présence d'un patrimoine monumental remarquable (valeur de document historique, esthétique ; valeur de lieu de mémoire...) :***

- Noyau villageois remarquables ;

- Edifice remarquable ;
- Arbre remarquable ;
- Voirie (historique) remarquable :
  - Sentier ;
  - Chemin ;
  - Rue ;
  - Route ;
  - Remarques revêtement ;
  
- Remarques sur l'espace public.

***Menaces éventuelles vis-à-vis de ces lieux ;***

***Remarques à propos de l'évolution historique :***

**Critères socio-économiques :**

***Fonction sylvicole : (espèces, type de Parcelle, ...) ;***

***Fonction agricole :***

- Type de Parcelle ;
- Cultures :
  - Céréales ;
  - Fourragères ;
- Vergers ;
- Pâtures ;
- Prés de fauche ;
- Question de l'architecture agricole : extension des fermes.

***Fonction d'habitat/résidentielle ;***

***Fonction économique autre (zoning, ...) ;***

***Fonction de mobilité ;***

***Aspects sociaux ;***

***Problèmes et menaces ;***

***Remarques à propos de l'évolution historique.***